

Revenus et pauvretés depuis 1996

Dominique Demailly, Émilie Raynaud*

En 2004, le niveau de vie moyen mensuel des individus s'établit à 1 503 euros. La répartition des revenus est inégalitaire : les 20 % des individus aux niveaux de vie les plus faibles détiennent 9,6 % de la masse des revenus par équivalent adulte, contre 37 % pour les 20 % des individus les plus aisés.

Entre 1996 et 2004, le niveau de vie moyen des personnes actives progresse plus rapidement que celui des inactifs. La pauvreté monétaire baisse tendanciellement jusqu'à stagner en fin de période. Depuis 1996, la population pauvre est composée davantage de personnes seules et inactives, de familles monoparentales et de familles nombreuses, et elle se déplace vers les grandes villes.

L'approche de la pauvreté par les conditions de vie permet une analyse complémentaire à la pauvreté monétaire, en traitant des difficultés matérielles rencontrées par les ménages. Ainsi, près du quart de la population appartient à l'une ou l'autre catégorie, mais 5 % seulement des individus cumulent les deux formes de pauvreté.

Faute de disposer d'informations individualisées sur l'allocation des ressources au sein des ménages, tous les individus d'un même ménage ont, par hypothèse, le même niveau de vie. Le calcul du niveau de vie s'appuie sur le revenu disponible et la structure du ménage. Le revenu disponible du ménage est la somme de l'ensemble des revenus de ses membres, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales et paiement des impôts directs. Le niveau de vie individuel, qui se déduit de ce revenu disponible du ménage en tenant compte de la taille et la composition de ce dernier (voir *Glossaire*), prend mécaniquement des valeurs inférieures à celui-ci.

En 2004, le niveau de vie moyen mensuel s'établit à 1 503 euros. La moitié des individus a un niveau de vie inférieur à 1 314 euros par mois. À titre de comparaison, le montant net mensuel du Smic en 2004 s'établit à 985 euros en moyenne sur la base d'un temps plein.

Les niveaux de vie sont moins dispersés que les revenus disponibles

En 2004, les 10 % des individus les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 753 euros par mois (figure 1). Le niveau du RMI pour une personne seule est assez largement inférieur à ce seuil (418 euros). Le minimum vieillesse est de 588 euros mensuels pour une personne seule et le montant de minimum vieillesse prévu pour un couple (1 054 euros) équivaut à un niveau de vie individuel de 702 euros.

* Dominique Demailly appartient à la division Conditions de vie des ménages et Émilie Raynaud à la division Revenus et patrimoine des ménages de l'Insee.

1. Niveau de vie mensuel individuel, inégalités et concentration des niveaux de vie

	2004
D1	753 €
Moyenne	1 503 €
Médiane (D5)	1 314 €
D9	2 363 €
Rapport interdécile (D9/D1)	3,1
S20 (en %)	9,6
S50 (en %)	32,0
S80 (en %)	63,4

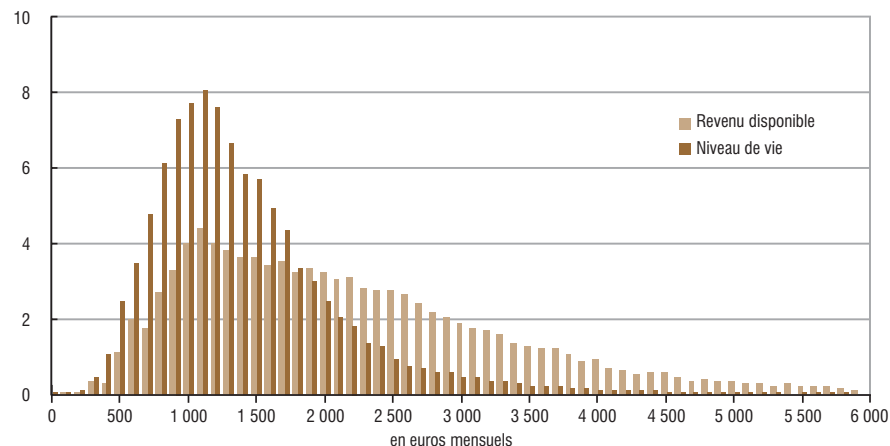
Champ : individus vivant dans des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Note : S20 (resp. S50, S80) est la part des niveaux de vie détenue par les 20 % (resp. 50 %, 80 %) des individus les plus modestes.
Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2004.

Les 10 % d'individus les plus aisés ont un niveau de vie au moins 1,8 fois plus élevé que le niveau de vie médian. Les 10 % des individus les plus modestes ont un niveau de vie au moins 1,7 fois plus faible que le niveau de vie médian.

La répartition des revenus est inégalitaire : les 20 % des individus aux niveaux de vie les plus faibles détiennent 9,6 % de la masse des revenus par équivalent adulte, la moitié des individus les plus modestes 32 %, et les 20 % des individus les plus aisés 37 %. L'ampleur des inégalités est en outre un peu sous-évaluée au travers de la source utilisée. Les revenus du patrimoine, dont la détention se concentre chez les ménages les plus aisés, ne sont en effet pris en compte que partiellement dans l'enquête *Revenus fiscaux* (encadré 1).

Pour plus d'un tiers des individus, le niveau de vie est compris entre 1 000 euros et 1 500 euros par mois. La tranche de revenu disponible qui permet de regrouper un pourcentage équivalent des ménages est quant à elle nettement plus large, comprise entre 1 000 euros et 2 000 euros par mois (figure 2).

2. Distributions des niveaux de vie et du revenu disponible des ménages en 2004 en %



Note : au-delà de 6000 euros, les distributions ne sont pas représentées.
Lecture : le pas de l'histogramme est de 100 euros ; la hauteur de la barre de coordonnées n en abscisse est donc égale à la proportion de revenus ou niveaux de vie compris entre n et $n+100$ euros ; ainsi 5,7 % des individus ont un niveau de vie mensuel compris entre 1 500 euros et 1 600 euros et 3,6 % des ménages ont un revenu disponible compris entre 1 500 euros et 1 600 euros.
Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2004.

Les concepts de niveau de vie et les préconisations récentes

La mesure des inégalités monétaires peut s'appuyer sur différents concepts de revenu. On utilise usuellement une mesure monétaire du niveau de vie, s'appuyant sur les revenus d'activité, les prestations sociales et les impôts directs. Mais la mesure et le concept résultent de conventions et sont sujets à critiques. Ces questions ont été très largement abordées dans le cadre du groupe de travail du Conseil national pour l'information statistique (Cnis) sur les niveaux de vie et les inégalités. Constitués de responsables d'associations, chercheurs, journalistes, représentants syndicaux, professionnels de la statistique et plus généralement experts du domaine, ce groupe de travail s'est réuni pour définir les orientations à venir dans ce domaine pour la statistique publique. Son rapport devrait être rendu public dans les semaines qui viennent.

En particulier, le groupe a largement débattu de la question de l'élargissement du revenu monétaire à une notion de ressources plus vastes, avec trois extensions privilégiées : la notion de loyer imputé, la production domestique et la valorisation monétaire des consommations de services publics individualisables tels l'éducation ou la santé.

La notion de loyer imputé correspond à la prise en compte dans le niveau de vie d'un équivalent loyer pour les propriétaires, correspondant au loyer qu'ils déboursaient s'ils occupaient le même logement à titre locatif. L'individu qui est propriétaire de son logement est plus riche chaque mois, par rapport à la personne locataire, du loyer qu'il n'a pas à payer. Il ne faut cependant pas oublier que le fait de devenir propriétaire relève d'un arbitrage, souvent lié au cycle de vie. Mais il n'en reste pas moins qu'à revenu égal un ménage propriétaire de son logement aura une situation matérielle plus favorable que celui qui est locataire. Ne pas prendre en compte cette dimension reviendrait ainsi à fausser la mesure des inégalités monétaires.

Par ailleurs la résidence principale fait partie du patrimoine des ménages, du moins pour ceux qui sont propriétaires. À ce titre, enrichir les

ménages propriétaires du loyer équivalent au logement qu'ils possèdent relève du même ordre que la connaissance des revenus de l'ensemble des patrimoines des ménages. La prise en compte des loyers fictifs vient compléter les revenus du patrimoine financier et du patrimoine immobilier de rapport, intégrés dans le concept de niveau de vie standard. Pour ces raisons, le groupe de travail du Cnis a préconisé la prise en compte de cette dimension dans le concept de niveau de vie. L'impact de celle-ci sur le niveau de vie a pu être abordé dans cet ouvrage, du moins pour les personnes âgées, population plus souvent propriétaire et donc plus susceptible de voir son niveau de vie modifié par le changement de concept (voir dossier *Les seniors*). La valorisation monétaire de la production domestique pose plus de difficultés. En particulier, la question du taux de salaire à prendre en compte pour la valorisation de la production est difficile à justifier. Pour ces raisons, le groupe de travail du Cnis a préféré recommander de ne pas inclure cette dimension dans le concept de niveau de vie standard. Mais il a insisté sur l'importance de mesurer les inégalités dans la production domestique au travers du temps consacré aux activités, plutôt qu'au travers de leur équivalent monétaire.

Le groupe est arrivé aux mêmes préconisations pour les consommations de services publics, dont les plus importantes sont sans doute l'éducation et la santé. Du point de vue de l'éducation, s'agissant de la scolarité obligatoire, les inclure dans le niveau de vie ne changerait pas significativement la mesure des inégalités. En revanche, les coûts unitaires de formation sont plus élevés dans les formations professionnelles, alors qu'elles sont souvent considérées comme des filières pour les élèves en difficulté. Les prendre en compte dans le niveau de vie reviendrait alors à enrichir les étudiants concernés plus que les autres, ce qui ne correspond pas nécessairement à la vision intuitive du « bien-être ». La conclusion a été la même dans le domaine de la santé. Prendre en compte ce type de dépenses dans le niveau de vie aboutirait en effet à des interprétations peu communes : les individus recourant le plus fréquemment au système de soins se verraient « enrichis » des dépenses correspondantes.

Les individus dont le niveau de vie est compris entre 1 100 et 1 200 euros représentent une proportion importante de la population (environ 8 %). La distribution des revenus disponibles, plus étalée vers le haut de l'échelle que celle des niveaux de vie, indique une répartition des ménages plus régulière dans les tranches de revenus supérieures. Ainsi, la tranche de revenu disponible comprise entre 1 100 euros et 1 200 euros regroupe 4,5 % des ménages et celle comprise entre 2 400 euros et 2 500 euros compte encore près de 3 % des ménages. Le nombre moyen d'unités de consommation (voir *Glossaire*) étant plus important dans les ménages bénéficiant d'un revenu disponible élevé, plus le revenu disponible est élevé, plus l'écart avec le niveau de vie a tendance à s'accroître, ce qui explique la moindre dispersion des niveaux de vie.

Entre 1996 et 2004, les revenus les plus modestes ont augmenté plus vite que les autres

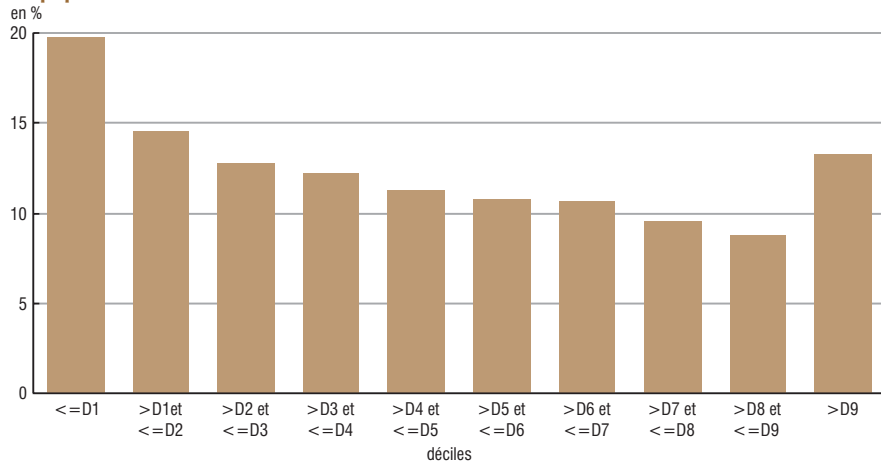
De 1996 à 2004, le niveau de vie moyen a augmenté de près de 12 % hors inflation, soit de 1,4 % en moyenne par an. Par comparaison aux salaires, qui constituent une partie seulement des ressources prises en compte dans le niveau de vie, l'évolution de ce dernier est assez dynamique. En effet, les salaires nets des prélèvements sociaux ont augmenté en euros constants de 0,6 % par an en moyenne de 1998 à 2004 dans le secteur privé et semi-public ; ceux de la fonction publique d'État de 0,3 % en moyenne. Sur la même période, l'augmentation du niveau de vie moyen, qui est évalué net de prélèvements sociaux mais aussi d'impôts directs, est de 1,5 % en moyenne par an.

Le niveau de vie moyen était en 1996 de l'ordre de 15 940 euros annuels, évalués en euros constants de 2004. Les valeurs du niveau de vie moyen de 1996 et de 2004 ne sont toutefois pas directement comparables. L'année 2002 est en effet le point de départ d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, qui inclut les revenus soumis à prélèvement libératoire, non pris en compte dans les enquêtes antérieures, et dont les sources ont fait l'objet de changements de méthodologie (voir annexe *Sources et méthode*).

Suivant l'évolution générale des niveaux de vie, les déciles ont tous augmenté de 1996 à 2004, mais à des rythmes légèrement différents : la hausse est plus importante pour les déciles inférieurs, de près de 16 % pour le premier décile à 12 % pour le quatrième. Elle est de 10 % à 11 % pour les suivants et de 8 % pour le dernier décile. Entre 1996 et 2004, un rattrapage modéré des plus bas niveaux de vie par rapport aux autres a eu lieu. Le rapport interdécile connaît de fait une légère tendance à la baisse, passant de 3,35 en 1996 à 3,14 en 2004. Le rapport du dernier décile à la médiane (D9/D5) est resté quasiment stable (1,83 en 1996 et 1,80 en 2004), tandis que son équivalent dans la partie inférieure de la distribution (D5/D1) affiche une baisse modérée (1,83 en 1996 contre 1,74 en 2004).

Une analyse des évolutions des niveaux de vie moyens selon la position dans l'échelle des revenus met en évidence que la croissance des revenus entre 1996 et 2004 a profité aux niveaux de vie extrêmes et plus particulièrement aux individus les plus modestes (figure 3). Ainsi, entre 1996 et 2004, c'est le niveau de vie moyen des personnes situées en deçà du premier décile qui a le plus fortement augmenté (près de 20 %), ainsi que celui des personnes situées entre le premier et le deuxième décile (près de 15 %). Cela ne signifie pas que les personnes qui appartiennent au bas de la distribution en 1996 ont toutes vu leur niveau de vie augmenter dans ces proportions. Les groupes définis par les déciles ne sont en effet pas des catégories fixes. Ils ne sont pas nécessairement composés des mêmes individus en 1996 et en 2004 : le niveau de vie de chacun évoluant au cours du cycle de vie, à des rythmes variables, la position de l'individu

3. Évolution réelle du niveau de vie moyen entre 1996 et 2004 pour chaque décile de population



Lecture : D1 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie des individus, D9 celle du décile supérieur et D5 la médiane. Le niveau de vie moyen des individus qui appartiennent aux 10 % les plus modestes de la population en 2004 a progressé de 20 % environ par rapport à celui des 10 % d'individus les plus modestes en 1996.

Champ : individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996, 2002 et 2002 rétroalée, 2004.

dans l'échelle des niveaux de vie peut changer. Mais à l'heure actuelle, le dispositif statistique ne permet pas d'opérer un suivi temporel en matière de niveaux de vie.

La hausse des niveaux de vie a également profité aux personnes les plus à l'aise financièrement. Celles situées au-delà du dernier décile ont connu en effet la troisième évolution la plus forte : le niveau de vie moyen y a augmenté de 13 % entre 1996 et 2004. Les plus hauts revenus sont plus sensibles à la conjoncture que ceux des catégories intermédiaires et ont davantage profité de l'embellie économique jusqu'en 2001. Le niveau de vie des plus modestes a notamment bénéficié des revalorisations de prestations sociales (majoration de l'allocation de rentrée scolaire en 1997, de l'allocation de solidarité spécifique en 1998) et des revenus de remplacement (mise en place d'une retraite minimale pour les anciens agriculteurs).

Mesurées cette fois à l'aune de la répartition de la masse des revenus entre les différents niveaux de vie, les inégalités apparaissent toutefois plutôt stables entre 1996 et 2004. Ainsi, les individus sous le premier décile détiennent 3,8 % de la masse des revenus par équivalent-adulte en 1996 et 4 % en 2004. Les individus au-dessus du dernier décile détiennent 22,1 % de cette masse en 1996 et 22,6 % en 2004.

Le niveau de vie moyen des actifs a augmenté plus vite que celui des inactifs de 1996 à 2004

Sur la période 1996-2004, le niveau de vie des personnes actives au sens du Bureau international du travail (voir *Glossaire*) a davantage progressé que celui des inactifs âgés de 18 ans ou plus (12,7 % contre 10,4 %). Le niveau de vie moyen des actifs, qui était supérieur de 11,6 % à

celui des inactifs en 1996, lui est supérieur de 12,9 % en 2004. Cette dernière comparaison est toutefois à considérer avec prudence, dans la mesure où l'estimation du revenu disponible ne comprend pas strictement les mêmes éléments à ces deux dates¹. Entre 1996 et 2004 le nombre de chômeurs a diminué de 11 % et le taux de chômage est passé de 12 % à 9,9 %. Cette évolution de la part respective des actifs occupés et des chômeurs dans la population des actifs explique en partie l'augmentation du niveau de vie moyen des actifs.

Au sein des actifs, le niveau de vie moyen des chômeurs a progressé un peu plus que celui des actifs occupés (13,5 % contre 11,7 %), mais il lui reste inférieur en niveau d'un tiers environ.

Parmi les actifs occupés, le revenu des indépendants a été particulièrement dynamique, augmentant de 20 % de 1996 à 2004. Le revenu de cette catégorie d'actifs est en effet très sensible à la situation économique et leur niveau de vie moyen a augmenté plus vite pendant la période de conjoncture favorable.

De 1996 à 2004, le revenu de la population des 65 ans ou plus, retraités ou inactifs, a un peu moins progressé que la moyenne, de 10 % contre près de 12 % pour l'ensemble de la population (voir dossier *Les seniors*). Les revenus de cette catégorie proviennent en effet en majeure partie des pensions de retraite, qui sont pour la plupart indexées sur l'inflation. En période de croissance, les revenus des actifs augmentent en général plus vite que les prix et donc, hors effets de structure, grosso modo plus vite que ceux des retraités. En contrepartie, lors des périodes de ralentissement économique, le niveau de vie des retraités a tendance à rattraper celui des actifs.

Les niveaux de vie des personnes pauvres sont fortement concentrés

Dans l'Union européenne et un certain nombre de pays de l'OCDE, sont considérés comme pauvres d'un point de vue monétaire, les individus qui disposent d'un niveau de vie inférieur à un certain seuil, déterminé en proportion du niveau de vie médian de la population. La pauvreté monétaire est ainsi dans ces pays une notion relative, dans la mesure où le seuil de pauvreté dépend du niveau global des revenus et de leur répartition dans l'ensemble de la population. La valeur du seuil évolue chaque année en fonction des modifications de la distribution des niveaux de vie.

En 2004, le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane représente en France un niveau de vie individuel de 788 euros par mois (figure 4). Le taux de pauvreté est selon ce seuil de 11,7 % en 2004, ce qui représente environ 6,9 millions de personnes. Au seuil de pauvreté à 50 %, le taux de pauvreté tombe à 6,2 %, ce qui représente plus de 3 millions de personnes pauvres en moins. Entre les seuils de pauvreté à 50 % et à 60 % du niveau de vie médian, l'écart, de 130 euros par mois en 2004, indique une forte concentration de la population pauvre à des niveaux de vie proches du seuil de pauvreté à 60 %.

En 2004, le niveau de vie médian des personnes pauvres au seuil de 60 % est ainsi de 646 euros par mois, soit 140 euros de moins que le seuil (figure 4). La moitié des individus considérés comme pauvres selon ce seuil disposent donc de niveaux de vie compris dans une fourchette large de 140 euros par mois.

Les 10 % d'individus les moins pauvres ont un niveau de vie 1,2 fois supérieur à la médiane des niveaux de vie de leurs pairs. Les 10 % d'individus les plus pauvres ont quant à eux un niveau de vie au moins 1,4 fois inférieur à cette médiane, ce qui indique une plus forte dispersion des revenus les plus modestes.

1. La part des revenus soumis à prélèvements libératoires, ajoutés aux revenus mesurés avant 2002 par l'ERF, n'est pas nécessairement la même dans les deux catégories, actifs et inactifs.

De 1996 à 2004, une diminution de la pauvreté monétaire, qui s'interrompt en fin de période

Entre 1996 et 2004, l'augmentation générale des niveaux de vie (cf. *supra*) conduit à une augmentation mécanique du niveau de vie médian, et donc du seuil de pauvreté relatif : le seuil à 60 % progresse de 10,6 % en euros constants.

La pauvreté monétaire mesurée par ce seuil s'inscrit à la baisse. Le taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie est ainsi passé de 13,5 % en 1996 à 12,2 % en 2002 (figure 4). Au regard de la précision statistique avec laquelle s'effectue l'estimation du taux de pauvreté au seuil de 60 % (+/- 0,5 point en 2004), on peut considérer que la période 2003-2004 correspond à une stabilisation du taux de pauvreté, qui atteint 11,7 % en 2004. Au total, le nombre de personnes pauvres a diminué de 761 000 entre 1996 et 2004.

4. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2004

	1996	1998	2000	2002	2002*	2003	2004
Seuil à 60 % de la médiane							
Taux (en %)	13,5	12,8	12,7	12,2	12,0	12,0	11,7
Seuil (en euros 2004)	707	720	750	784	790	790	788
Niveau de vie médian des pauvres (en euros 2004)	578	596	622	657	662	650	646
Niveau de vie moyen des pauvres (en euros 2004)	550	570	600	630	640	630	630
Écart niveau de vie médian/seuil de pauvreté (en %)	18,3	17,2	17,1	16,2	16,3	17,7	18,0
Seuil à 50 % de la médiane							
Taux (en %)	7,2	6,7	6,5	6,0	5,9	6,3	6,2
Seuil (en euros 2004)	589	600	625	654	659	659	657
Niveau de vie médian des pauvres (en euros 2004)	484	511	538	559	566	571	567
Niveau de vie moyen des pauvres (en euros 2004)	450	480	500	540	540	540	540
Écart niveau de vie médian/seuil de pauvreté (en %)	17,8	14,7	14,0	14,4	14,0	13,2	13,7

Champ : ensemble des individus dont le ménage a un revenu déclaré positif ou nul et n'a pas une personne de référence étudiante.
Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2002, *2002 rétroplacée à 2004.

La diminution du taux de pauvreté de 1996 à 2002, alors que les seuils de pauvreté augmentent régulièrement, traduit une amélioration plus rapide du niveau de vie des individus les plus modestes sur cet intervalle de temps. Ce rattrapage des plus bas niveaux de vie semble s'interrompre en fin de période. En 2003 et 2004, le seuil et le taux de pauvreté stagnent. Le niveau de vie des plus modestes semble donc suivre le même rythme que celui du reste de la population. De 1996 à 2004, le niveau de vie médian de la population pauvre s'est rapproché du seuil de pauvreté à 60 % : l'écart est de 16 % en 2004 contre 18 % en 1996. De fait, les revenus des plus modestes ont augmenté légèrement plus vite que les revenus de la population (cf. *supra*). La moyenne des niveaux de vie des personnes pauvres au seuil de 60 % est systématiquement inférieure à sa médiane (figure 4), en raison de la plus forte dispersion des revenus dans le bas de la distribution. Elle suit de 1996 à 2002 la même évolution que la médiane. Les individus les plus pauvres ont donc vu leur niveau de vie progresser plus vite que celui de l'ensemble des personnes pauvres. L'écart relatif entre le niveau de vie moyen et le seuil de pauvreté reste en 2004 inférieur à celui constaté en 1996.

La part des familles nombreuses dans la population pauvre diminue, au profit des personnes seules et des familles monoparentales

De 1996 à 2004, la population considérée comme pauvre au sens monétaire a vu sa composition évoluer (figure 5). Les personnes avec ou sans enfant(s) vivant sans conjoint y sont surreprésentées. Elles constituent environ un tiers en 2004 de la population des personnes pauvres au seuil de 60 % du niveau de vie médian, alors qu'elles comptent pour un cinquième dans la population totale. De fait, le taux de pauvreté des personnes vivant seules est de 16 % environ et celui des familles monoparentales de 22 %.

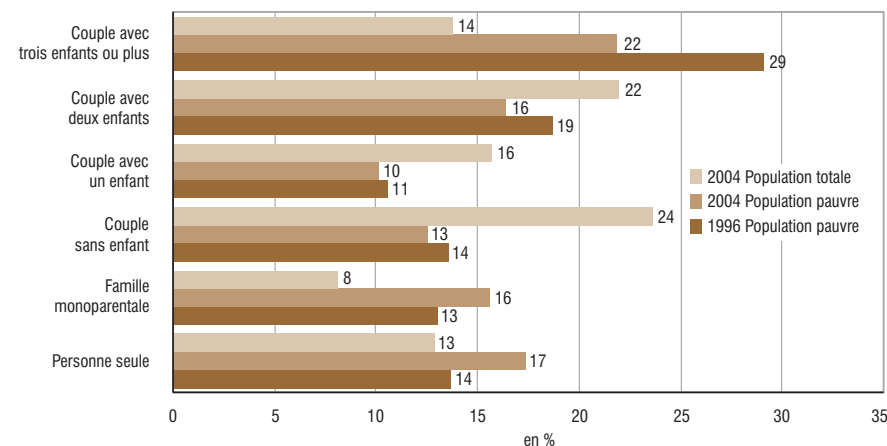
La proportion des personnes vivant sans conjoint a en outre augmenté de 1996 à 2004 parmi les défavorisés. Les personnes seules représentent ainsi 17 % des pauvres en 2004 contre 14 % en 1996, et les familles monoparentales 16 % contre 13 % en 1996. Dans la population totale, la part de ces types de ménage n'a crû que d'un point sur la même période.

Comme en 1996, les familles nombreuses (couples avec trois enfants ou plus) constituent la configuration familiale la plus fréquente dans la population des pauvres en 2004 : 22 %, alors qu'elles ne représentent que 14 % de la population totale. Leur taux de pauvreté est en 2004 de 18 %. Sur la période considérée, la part des familles nombreuses au sein des pauvres a diminué de plus de 7 points, mais dans la population totale, bien que ce soit la configuration familiale qui connaisse la plus forte diminution en proportion, sa part baisse seulement de 2,5 points.

Prises dans leur ensemble, les personnes vivant en couple sont sous-représentées parmi les pauvres. La catégorie la moins représentée est naturellement celle des couples sans enfant ; seuls 6 % d'entre eux peuvent être considérés comme pauvres au sens monétaire en 2004. Les couples de deux conjoints actifs dont la personne de référence a moins de 65 ans, qui bénéficient des économies d'échelle générées par la vie en commun mais aussi d'une double source de revenus lorsqu'ils sont en emploi, sont particulièrement sous-représentés dans la

5. Répartition de la population pauvre selon le type de famille en 1996 et 2004, et part de chaque type de famille dans l'ensemble de la population en 2004

Type de famille*



* Les ménages sans famille principale ne sont pas représentés dans le graphique.

Champ : ensemble des individus dont le ménage a un revenu déclaré positif ou nul et n'a pas une personne de référence étudiante.

Lecture : en 1996, les couples avec trois enfants ou plus représentaient 29 % de la population pauvre ; en 2004, ils en représentent 22 % alors qu'ils ne constituent que 14 % de la population totale.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 et 2004.

population pauvre. Ils en représentent 22 %, contre 43 % de l'ensemble de la population. Leur taux de pauvreté est de 6 %.

Les couples de la même catégorie d'âge où l'homme est actif et la femme inactive, sont en revanche légèrement plus présents en proportion dans la population des pauvres que dans l'ensemble : 16 % d'entre eux sont pauvres au sens monétaire. La mesure de la pauvreté monétaire ne prend toutefois pas en compte, par définition, la valeur de la production domestique dont le conjoint inactif est à l'origine (*encadré 1*).

Les personnes appartenant à des ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus sont légèrement moins présents parmi la population des pauvres qu'en population totale. Leur taux de pauvreté est de 8,6 % inférieur à celui de la population totale.

Pauvreté et inactivité sont plus souvent liées en 2004 qu'en 1996, en particulier pour les personnes sans conjoint

Si le taux de pauvreté monétaire a diminué pour l'ensemble de la population entre 1996 et 2004, ce n'est pas le cas pour toutes les catégories de ménages.

Ainsi, sur la période considérée, le taux de pauvreté augmente chez les personnes seules et inactives : de près de 6 points pour les hommes et de 8 points pour les femmes de moins de 65 ans, et de 4 points pour les personnes de 65 ans ou plus, souvent retraitées. Au sein des familles monoparentales, alors que le taux de pauvreté des mères actives diminue entre 1996 et 2004, celui des mères inactives connaît une hausse conséquente de 11 points.

La relation entre pauvreté et inactivité n'est pas la même lorsque les personnes sont en couple : le taux de pauvreté des couples d'inactifs âgés de moins de 65 ans est quasiment identique en 1996 et en 2004. Le taux de pauvreté des couples de moins de 65 ans où un seul des conjoints est actif diminue. Dans ce dernier cas, l'analyse varie toutefois selon le sexe du conjoint inactif : le taux de pauvreté des couples où la femme est inactive, majoritaires dans cette catégorie, diminue de 6 points entre 1996 et 2004 tandis que celui des couples où l'homme est inactif augmente.

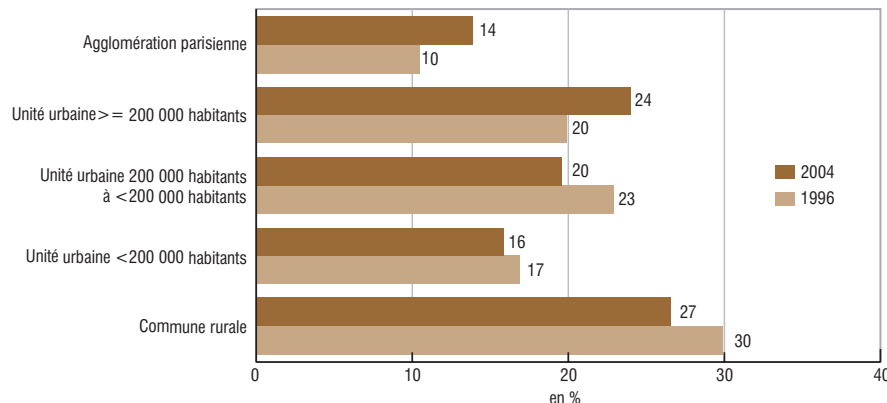
Une pauvreté plus urbaine

Poursuivant le mouvement déjà engagé, la pauvreté monétaire a continué à se déplacer entre 1996 et 2004, des petites agglomérations vers les grandes villes (*figure 6*).

Alors qu'en 1996, 30 % des pauvres habitent une commune rurale, ils n'y sont plus que 27 % en 2004, alors que la proportion de population rurale est restée stable à 26 % entre ces deux dates. La proportion de pauvres vivant dans des villes ayant entre 20 000 et 200 000 habitants, deuxième zone de résidence en 1996, a également diminué de plus de 3 points sur la période ; cette part s'est réduite de 2 points seulement pour la population totale.

Symétriquement, la proportion de pauvres vivant dans des unités urbaines de plus de 200 000 habitants a nettement augmenté, de plus de 4 points à la fois hors et au sein de l'agglomération parisienne, alors que pour l'ensemble de la population, la part de ce type de zone de résidence est restée presque stable.

6. Répartition géographique de la population pauvre en 1996 et 2004



Champ : ensemble des individus dont le ménage a un revenu déclaré positif ou nul et n'a pas une personne de référence étudiante.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 et 2004.

L'approche de la pauvreté par les conditions de vie complémentaire à l'approche monétaire

L'approche par les conditions de vie permet une analyse de la pauvreté sous un autre angle, celui des difficultés matérielles rencontrées par les ménages (*encadré 2*).

Toutes choses égales par ailleurs, en 2004, la pauvreté en conditions de vie est fortement liée au niveau de revenus du ménage : elle est d'autant plus fréquente que ce revenu est faible (1^{er} décile de revenu par unité de consommation). Elle concerne aussi davantage les personnes sans conjoint que les couples : appartenir à une famille monoparentale augmente le risque de pauvreté d'existence du près de 8 points. Les personnes originaires du Maghreb ou d'Afrique sont aussi plus touchées, toutes choses égales par ailleurs, par les difficultés matérielles, alors que, inversement, être propriétaire « protège » de cette forme de pauvreté (*figure 7*).

Si la faiblesse des revenus et les difficultés matérielles sont assez naturellement liées, il n'y a pas pour autant identité entre les deux notions. Le fait d'être pauvre en conditions de vie est positivement mais faiblement corrélé au fait d'être pauvre au sens monétaire (0,30). De fait, ces deux groupes ne se recouvrent que partiellement, alors même qu'ils ont été définis de façon à obtenir une population pauvre numériquement du même ordre (14 %, voir *encadré 2*). Près du quart de la population (22 %) appartient à l'une ou l'autre catégorie (pauvreté monétaire ou en conditions de vie) mais 5 % des individus seulement cumulent les deux formes de pauvreté (*figure 8*).

Toutes choses égales par ailleurs, les personnes qui cumulent des conditions de vie difficiles et de faibles ressources sont relativement plus nombreuses parmi les personnes seules et les familles monoparentales (*figure 7*). Y sont également surreprésentés les étrangers (surtout originaires d'Afrique). Le risque de cumuler pauvretés monétaire et en conditions de vie est plus important pour les sans diplôme que pour les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. Plus touchés par les deux formes de pauvreté, les agriculteurs et les indépendants se distinguent des autres catégories. Le chômage ou une faible insertion sur le marché du travail accroît aussi le risque de présenter les deux formes de pauvreté. ■

La pauvreté en conditions de vie

Une approche complémentaire de la pauvreté monétaire est l'analyse en termes de conditions de vie, comme celle d'un manque global d'éléments de bien-être matériel.

La mesure de la pauvreté en termes de conditions de vie (parfois appelée pauvreté non monétaire) repose donc sur le repérage d'un certain nombre de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population, ou de difficultés de la vie quotidienne. C'est le cumul de manques ou de difficultés, et non le manque d'un de ces éléments pris isolément, qui est significatif ; ce cumul est mesuré par le nombre total de privations déclarées par le ménage dans l'enquête européenne *Statistique sur les ressources et les conditions de vie* (SRCV).

On distingue ainsi plusieurs groupes d'indicateurs de difficultés. Le premier concerne l'insuffisance des ressources pour couvrir les dépenses des ménages. Certains de ces indicateurs illustrent des situations objectives (« avoir été en découvert bancaire au cours des douze derniers mois », « ne disposer d'aucune épargne », « être soumis à des remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus »). D'autres expriment l'opinion du ménage sur son niveau de vie et les difficultés qu'il rencontre dans la gestion de son budget (« considérer sa situation financière comme « difficile » ou « être obligé de faire des dettes », « puiser dans ses économies pour équilibrer le budget »).

Le deuxième groupe d'indicateurs porte sur les retards de paiement des dépenses courantes pour des raisons financières. Trois indicateurs distinguent les ménages qui ont répondu lors de l'enquête « avoir été dans l'impossibilité, au cours des douze derniers mois et en raison de problèmes d'argent », « de payer à temps des factures d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone », « des loyers et charges liées au logement » ou « des versements d'impôts ».

La troisième catégorie s'intéresse à quelques restrictions de consommation auxquelles les ménages peuvent être contraints. Les neuf consommations retenues sont très hétérogènes. Certaines entraînent des dépenses d'un montant important, interviennent peu souvent ou pourraient être reportées ; d'autres sont considérées communément comme indispensables pour tout ménage vivant en France.

Les éléments de confort du logement communément admis comme nécessaires à des conditions de vie « normales » et retenus parmi les indicateurs de privation sont l'eau chaude courante, les toilettes et salle de bain à l'intérieur du logement, et le système de chauffage central ou électrique. La taille du logement est prise en

compte par le biais d'un indice de surpeuplement, qui tient compte du nombre de pièces, de la taille du ménage et de sa composition. Enfin, l'opinion des ménages sur la taille de leur logement, la difficulté à le chauffer, l'humidité et le bruit est également intégrée à ce groupe d'indicateurs.

Évaluation de la pauvreté en conditions de vie

Sur la base des 27 items retenus ici, le nombre de privations va de 0 à plus de 18. Environ 18 % de la population (*figure*) n'en subissent aucune en 2004, 20 % en subissent une seule. Cette proportion diminue ensuite régulièrement à mesure que le nombre de manques augmente.

Le terme « pauvres en conditions de vie » désigne les ménages dont le nombre de privations est supérieur ou égal à 8. La proportion de personnes subissant au moins 8 carences ou difficultés est du même ordre de grandeur que la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % de la médiane dans l'enquête SILC (Statistics on Income and Living Condition, voir *annexe Sources et méthode*). En 2004, le taux de pauvreté en conditions de vie ainsi défini s'établit à 14,3 %.

À noter que jusqu'en 2004, le taux de pauvreté en conditions de vie était mesuré au travers d'une autre source, les enquêtes permanentes sur les conditions de vie. Le protocole d'enquête et la formulation des questions dans le dispositif SRCV étant fortement différents, les résultats des deux enquêtes ne sont pas directement comparables.

Distribution des scores de pauvreté en conditions de vie

	Valeur du score	En % de la population	En % cumulés
18 et +		0,1	
17		0,2	0,3
16		0,4	0,8
15		0,4	1,2
14		0,8	2,0
13		1,4	3,4
12		1,4	4,8
11		1,7	6,5
10		1,9	8,4
9		2,9	11,3
8		3,0	14,3
7		3,9	18,2
6		5,0	23,2
5		5,6	28,8
4		7,8	36,6
3		10,3	46,9
2		15,8	62,7
1		19,6	82,3
0		17,7	100,0

Champ : ensemble de la population.

Source : SRCV-SILC mai 2004.

7. Analyse des différentes formes de pauvreté

Modèle Logit	Analyse de la pauvreté en conditions de vie		Analyse du cumul entre pauvreté monétaire et de conditions de vie		
			Une seule forme de pauvreté		Deux formes de pauvreté
	(coefficient)	(effet en points)	Monétaire (coefficient)	En conditions de vie (coefficient)	Monétaire et en conditions de vie (coefficient)
Constante	-2,63		-3,77	-2,72	-5,69
Âge de la personne de référence					
De 16 à 25 ans			0,87	0,27	
De 26 à 45 ans			réf.	réf.	réf.
De 46 à 65 ans					-0,31
De 66 à 75 ans	0,51	3,9		0,71	
76 ans ou plus					-0,50
Type de ménage					
Homme seul	0,32	2,3	(0,24)		1,14
Femme seule	0,42	3,1	0,49	0,35	0,90
Famille monoparentale	0,87	7,9		0,83	0,76
Couple sans enfant	-0,34	-1,8		-0,49	(-0,33)
Couple avec enfant	réf.	0	réf.	réf.	réf.
Autres	0,27	1,8	0,42	0,30	0,41
Diplôme de la personne de référence					
Sans diplôme	0,18		0,24	(0,11)	0,47
CAP, BEP, BEPC	réf.	0	réf.	réf.	réf.
BTS, BAC, BAC+2	(-0,13)	-0,8	(-0,15)		-0,36
Supérieur	(-0,19)	-1,1	-0,38	(-0,19)	-0,38
Pays de naissance de la personne de référence					
France	réf.	0	réf.	réf.	réf.
Europe			0,40		
Maghreb	0,52	4,0		0,23	1,26
Afrique	0,68	5,7		0,38	1,49
Autres	0,45	3,4	0,71	0,32	0,98
Statut d'occupation du logement					
Propriétaires et usultiers	réf.	0	réf.	réf.	réf.
Accédant	0,74	6,3	-0,69	0,96	(-0,26)
Locataire	1,24	13,2	-0,42	1,42	0,72
Logé gratuitement	0,67	5,6	0,47		1,36
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence					
Agriculteur			1,32	-0,37	0,87
Indépendant et professions libérale	-0,31	-1,7	0,62	-0,53	0,32
Cadre	-1,20	-4,6	-1,47	-1,34	-1,58
Profession intermédiaire	-0,47	-2,4	-0,73	-0,54	-0,91
Employé				(-0,12)	
Ouvrier	réf.	0	réf.	réf.	réf.
Autre					0,41
Situation de la personne de référence vis-à-vis du marché du travail					
Emploi	réf.	0	réf.	réf.	réf.
Étudiant	-0,54	-2,7	1,98		0,56
Chômage	-0,78	6,8	0,36	(0,18)	1,40
Retraité	-0,49	-2,5	0,24	-0,27	-0,64
Au foyer, handicap			0,74	0,33	0,46
Tranche d'unité urbaine (UU)					
Commune rurale	réf.	0	réf.	réf.	réf.
UU < 20 000 habitants	-0,20	-1,1			-0,53
UU de 20 000 à 100 000 habitants	-0,21	-1,2	-0,26		-0,35
UU de plus de 100 000			-0,15		-0,23
Unité urbaine de Paris	(-0,14)	-0,8	-0,22		-0,94

Modèle Logit	Analyse de la pauvreté en conditions de vie		Analyse du cumul entre pauvreté monétaire et de conditions de vie		
			Une seule forme de pauvreté		Deux formes de pauvreté
	(coefficient)	(effet en points)	Monétaire (coefficient)	En conditions de vie (coefficient)	Monétaire et en conditions de vie (coefficient)
Quintile de revenus					
1	0,48	3,7	///	-1,26	///
2	réf.	0	///	réf.	///
3	-0,39	-2,1	///	-0,42	///
4	-1,01	-4,1	///	-1,05	///
5	-0,76	-3,4	///	-0,79	///
Intensité d'emploi dans le ménage*					
Ménages sans enfants dépendants					
Pas d'emploi	0,69	5,8	1,69	0,42	2,69
Emploi moyennement saturé	0,77	6,7	1,22	0,86	1,46
Emploi saturé	réf.	0	réf.	réf.	réf.
Ménages avec enfants dépendants					
Pas d'emploi	0,81	7,2	2,58		3,60
Emploi faiblement saturé	0,64	5,3	2,16	0,35	3,24
Emploi moyennement saturé	0,43	3,2	1,63	0,35	2,48
Emploi saturé			1,04	-0,24	1,44
Handicap dans le ménage					
Oui	0,42	3,1	-0,26	0,44	
Non	réf.		réf.	réf.	réf.

* L'intensité d'emploi dans le ménage mesure la part du temps passé en emploi pour les personnes du ménage en âge de travailler (entre 16 et 64 ans) sur une période donnée. Il s'agit précisément du rapport entre le nombre de mois travaillés et le nombre de mois travaillables (mois travaillés, au chômage, en retraite ou en inactivité) pour l'ensemble des personnes du ménage. L'intensité d'emploi est donc comprise entre 0 et 1. Une valeur de 0 correspond à l'absence d'emploi au sein du ménage sur la période, une valeur de 1 à un nombre de mois travaillés égal au nombre de mois travaillables (emploi saturé). De manière conventionnelle, deux types de ménages ont été introduits dans l'étude afin de mesurer plus précisément l'intensité du travail : les ménages avec enfants dépendants, c'est-à-dire ayant des enfants de moins de 16 ans, ou des enfants âgés entre 16 et 24 ans mais ne travaillant pas, et les ménages sans enfants dépendants. Pour la première catégorie, une modalité supplémentaire a pu être introduite pour l'intensité du travail (emploi faiblement saturé).

Lecture : la première colonne présente les coefficients estimés. Le taux de pauvres en termes de conditions de vie pour la situation de référence vaut environ 6 %. La deuxième colonne (Effet) présente, pour chaque variable, le différentiel de pourcentage par rapport à la situation de référence, « toutes choses égales par ailleurs ». Par exemple, le fait d'être chômeur augmente de 7 points la probabilité d'être pauvre en termes de conditions de vie par rapport à la situation sociale de référence (la personne de référence du ménage à un emploi) toutes les autres caractéristiques étant celles de la situation de référence.

*Les coefficients estimés sont significatifs au seuil de 5 % sauf ceux entre parenthèses, significatifs au seuil de 10%.

Source : enquête SRCV mai 2004.

8. Proportion de la population confrontée à la pauvreté

Forme de pauvreté	En %	Effectifs (en millions)
Monétaire et conditions de vie	5,3	3,1
Monétaire seulement	8,2	4,8
Conditions de vie seulement	9,0	5,2
Non pauvres	77,5	45,3

Champ : ensemble de la population.

Source : SRCV-SILC mai 2004.

Les seniors : des revenus plus faibles pour les plus âgés, compensés par un patrimoine plus élevé

Alexandre Baclet *

La population de plus de 55 ans – les seniors – est particulièrement hétérogène. Les plus jeunes d'entre eux, entre 55 et 64 ans, sont dans une phase de transition entre la vie active et la retraite et participent encore majoritairement au marché du travail. Ils bénéficient d'un niveau de vie supérieur à la fois à celui des plus jeunes et à celui de leurs aînés. À l'autre extrémité, les personnes de plus de 75 ans sont relativement plus modestes que la moyenne de la population. Au total, le niveau de vie moyen des seniors est légèrement supérieur à la moyenne de l'ensemble de la population. Leur risque de pauvreté est moins élevé, les moins exposés d'entre eux étant les 65-74 ans.

En outre, les plus de 55 ans possèdent un patrimoine plus important, immobilier notamment. La prise en compte de la propriété du logement dans la mesure du niveau de vie améliore sensiblement la situation relative des personnes les plus âgées. L'augmentation de leur niveau de vie relatif est encore plus net si on y intègre l'ensemble des revenus du patrimoine financier. Les plus de 75 ans ont alors un niveau de vie supérieur aux moins de 55 ans.

Le vieillissement démographique suscite beaucoup d'interrogations, notamment celle du comportement économique des plus âgés, catégorie de population souvent qualifiée de « seniors ». Leur poids dans la population et en termes économiques, leurs comportements en matière de consommation ont fait émerger un champ d'étude qui leur est consacré (Roche-fort, 2004). Du point de vue des revenus, on leur attribue souvent une aisance financière et une capacité de consommation supérieure à celle des plus jeunes. Toutefois, les mesures habituelles du niveau de vie reflètent imparfaitement les conditions de vie des personnes âgées. Déterminé uniquement par les ressources monétaires des ménages – soit majoritairement des retraites, pour les plus de 65 ans du moins – le niveau de vie usuel ne prend que partiellement en compte les revenus du patrimoine, mal couverts dans les déclarations fiscales (encadré 1). De fait, résultant d'un processus d'accumulation au cours de la vie, le patrimoine moyen détenu par les plus âgés est nettement supérieur à celui des plus jeunes. Les seniors, plus souvent propriétaires de leur logement, ont une aisance financière à revenu égal supérieure aux ménages jeunes, plus fréquemment locataires. Pour apprécier la situation relative des seniors, il est donc nécessaire de compléter la mesure usuelle du niveau de vie par une approche du patrimoine des ménages, afin de mieux appréhender les conditions de vie des personnes de plus de 55 ans.

* Au moment de la rédaction de cet article Alexandre Baclet appartenait à la division Revenus et patrimoine des ménages de l'Insee.

Sources, champ et méthodes

L'enquête Revenus fiscaux

Les résultats de cette étude sont issus de l'enquête *Revenus fiscaux* de 2003. Les enquêtes *Revenus fiscaux* s'appuient sur les déclarations fiscales d'un échantillon représentatif de ménages issus de l'enquête *Emploi*. Le champ de l'étude est celui des individus appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Le champ exclut donc les personnes en institution, en particulier dans les maisons de retraite et les unités de soins de longue durée des hôpitaux, qui représentent 480 000 individus de plus de 60 ans en 1998 (Eenschooten, 2001).

Les résultats sont donc basés sur les revenus déclarés au fisc qui comprennent les revenus d'activité indépendante ou salariée, les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine (sauf ceux qui sont exonérés d'impôts ou soumis au prélèvement libératoire), les retraites et pensions. Ils sont complétés par des estimations des revenus sociaux : prestations familiales, prestations logement et minima sociaux.

L'imputation des revenus du patrimoine dans l'enquête Revenus fiscaux

L'enquête *Revenus fiscaux* appréhende imparfaitement les revenus du patrimoine. Les revenus exonérés d'impôt ne sont pas pris en compte (revenus des livrets A, assurance-vie, PEL, etc.) et seuls 20 % des revenus soumis au prélèvement libératoire sont présents dans les déclarations fiscales (Legendre, 2004, et source DG). Ceci minimise donc la mesure des inégalités, puisque les revenus du patrimoine sont en général d'autant plus élevés que les revenus d'activité de la personne sont importants.

Pour ces raisons, une évaluation alternative des revenus du patrimoine des ménages a été menée dans le cadre de cette étude, sur l'année 2003. Elle tire profit d'informations détaillées sur le patrimoine des ménages, disponibles dans une autre enquête menée récemment par l'Insee, l'enquête *Patrimoine 2004* (voir *infra* pour une description de cette enquête).

Plusieurs variantes d'imputation sont proposées. La première porte sur l'imputation de loyers fictifs aux propriétaires de leur résidence principale. La seconde consiste à imputer

certaines composantes du patrimoine financier, mal couvert dans les déclarations fiscales.

L'imputation de loyers fictifs pour les ménages propriétaires de leur résidence principale consiste à rajouter dans le niveau de vie de ces ménages un loyer correspondant au logement qu'ils occupent. Ce loyer est calculé à partir d'équations économétriques estimées dans l'enquête *Logement 2002* de l'Insee, puis importées dans l'enquête *Revenus fiscaux*. Des modèles différents sont estimés selon le secteur du logement. Les variables expliquant le montant du loyer prennent en compte les caractéristiques du logement, les caractéristiques sociodémographiques du ménage et de la personne de référence, l'ancienneté dans le logement, ainsi que le type d'habitat concerné. La prise en compte des loyers imputés dans le niveau de vie est présentée sous l'intitulé « convention 2 » des figures 5, 6 et 7.

Pour le patrimoine financier, la méthode utilisée ici pour évaluer les revenus associés consiste à imputer un revenu à chacune des composantes du patrimoine financier à partir de l'enquête *Patrimoine*. En effet, les concepts de revenus du patrimoine utilisés dans les déclarations fiscales correspondent mal à la nomenclature des produits existants, principalement en raison des exonérations fiscales portant souvent sur des montants, en plus de celles portant sur les produits. On sait par exemple que les revenus des livrets et placements défiscalisés (parmi lesquels certains produits d'assurance-vie et les PEA), ainsi que les valeurs mobilières en dessous d'un certain seuil, sont absents des déclarations fiscales. Pour cette raison, la méthode utilisée ici consiste à imputer l'ensemble des revenus du patrimoine financier, indépendamment des informations partielles disponibles dans les déclarations fiscales. Dans un premier temps, on détermine, pour chaque type d'actifs, quels ménages de l'enquête *Revenus fiscaux* en détiennent, sur la base d'un modèle statistique. On estime ensuite les revenus générés par ces actifs. Ceux-ci viennent alors remplacer les revenus du patrimoine fournis par la déclaration fiscale. Dans les deux étapes précédentes, les modèles utilisés sont estimés sur les données de l'enquête *Patrimoine*, dont on « exporte » en quelque sorte les résultats en matière de détention d'actifs (Baclet, 2007, pour une présentation détaillée de la méthode). Dans la méthode utilisée ici, les indépendants déclarant des revenus de valeurs mobilières supérieure à 7 500 euros et

Encadré 1 (suite)

pouvant être considérés comme s'apparentant à des revenus d'activité (cases de la déclaration correspondant à « revenus des actions et parts » et « revenus de valeurs mobilières et distribution ») ont été traités séparément. Dans leur cas, le choix a été fait de conserver les montants déclarés par le ménage dans la déclaration fiscale au titre des revenus de valeurs mobilières. Les revenus de l'ensemble des composantes du patrimoine financier excepté celui des valeurs mobilières leur ont par ailleurs été imputés. La prise en compte de l'ensemble des revenus du patrimoine, intégrant les imputations de revenus du patrimoine financier, ainsi que des loyers imputés, dans le niveau de vie est présentée sous l'intitulé « convention 3 » des figures 5, 6 et 7.

L'enquête Patrimoine

Les données utilisées pour cette étude proviennent de l'enquête sur le patrimoine des ménages menée par l'Insee en 2004. Les enquêtes de

l'Insee sur le patrimoine permettent de décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages ainsi que leur endettement. L'enquête la plus récente a eu lieu d'octobre 2003 à janvier 2004 auprès de 9 692 ménages.

Les mesures du patrimoine présentées ici sont des estimations obtenues à partir des réponses des ménages, effectuées en tranches ou en fourchettes. Des montants en continu sont reconstitués selon la technique dite « des résidus simulés » (voir *dossier Les inégalités de patrimoine des ménages entre 1992 et 2004*).

Les enquêtes détaillent le patrimoine financier, mesuré comme la somme des différents actifs financiers : compte-chèques, livrets, assurance-vie, valeurs mobilières. De même, le patrimoine immobilier et le patrimoine professionnel sont la somme de leurs composantes : résidence principale, résidence secondaire et immobilier de rapport – pour l'immobilier –, actifs professionnels ou valeur de l'entreprise dans le cas du patrimoine professionnel.

Les revenus des « jeunes » seniors plus élevés ...

Aux environs de soixante ans, les individus se trouvent à une période charnière de leur vie et quittent progressivement le marché du travail lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite. Le niveau de vie, tel qu'il est calculé usuellement, c'est-à-dire avec une prise en compte partielle des revenus du patrimoine, présente des revenus moyens par tranche d'âge croissants jusque vers 60 ans puis décroissants ensuite (fiche *Âge et niveau de vie*). La population des plus de 55 ans est ainsi particulièrement hétérogène puisqu'elle comprend à la fois des individus à l'apogée de leur carrière professionnelle et des retraités nettement plus âgés et moins favorisés. Le niveau de vie annuel moyen des personnes âgées de 55 ans ou plus, de 18 100 euros en 2003, est très légèrement supérieur (+ 2,7 %) au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population (*figure 1*). Mais celui des personnes de plus de 65 ans n'est pour la même année que de 16 700 euros, inférieur de 7,8 % à celui de l'ensemble de la population.

L'écart de niveau de vie entre les « jeunes » seniors, âgés de 55 à 64 ans, et les plus de 65 ans est ainsi de l'ordre de 15 % en faveur des premiers. Deux phénomènes permettent d'expliquer

1. Niveau de vie et indicateurs d'inégalité

	Niveau de vie moyen (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	D9/D1
	Homme	Femme	Ensemble		
Moins de 55 ans	17 630	17 340	17 480	15 500	3,2
Plus de 55 ans	18 800	17 580	18 120	15 410	3,1
Entre 55 et 64 ans	20 610	19 820	20 210	17 310	3,6
Entre 65 et 74 ans	17 370	16 600	16 950	14 870	2,7
75 ans ou plus	17 430	15 960	16 520	14 120	2,9
Ensemble de la population	17 910	17 410	17 650	15 480	3,2

Champ : individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête *Revenus fiscaux* de 2003, Insee-DGI.

cette différence. En premier lieu, la position vis-à-vis du marché du travail : 37 % des 55-64 ans sont encore des personnes actives ayant un emploi, contre 1 % des plus de 65 ans (*encadré 2*). Ces personnes bénéficient de revenus d'autant plus élevés qu'elles sont en fin de carrière. D'autre part, les ressources des plus de 65 ans sont essentiellement constituées des

Encadré 2

Écarts de niveau de vie entre actifs et retraités

Au sein de la catégorie des seniors coexistent des personnes encore en activité, des retraités ainsi que des personnes inactives mais non retraitées. Une des sources principales d'hétérogénéité de cette population, outre l'âge, est le statut de retraité. En effet, l'âge ne suffit pas à lui seul à définir le statut de retraité, même après 65 ans, d'autant que la mesure du niveau de vie passe par le ménage au sein duquel peuvent cohabiter des personnes d'âge et de statut différents. Une approche possible du niveau de vie des retraités est de parler des « ménages retraités », définis comme les ménages dont la personne de référence est retraitée. En 2003, ces « ménages retraités » sont 8 millions et représentent 33 % de l'ensemble des ménages, contre 62 % pour les ménages d'actifs (ménages dont la personne de référence est active). Avec un revenu annuel par unité de consommation de 17 000 euros en 2003, les ménages retraités possèdent un niveau de vie moyen inférieur de 10 % à celui des actifs (19 000 euros) (*figure 1*). Leur niveau de vie médian est inférieur de 12 % à celui des actifs (14 850 euros contre 16 870 euros). Ainsi, alors que les seniors (plus de 55 ans) ont en moyenne un niveau de vie supérieur au reste de la population (18 120 contre 17 480 euros pour les moins de 55 ans, *figure 1*), ce n'est pas le cas des retraités, dont le niveau de vie moyen est proche de celui de la tranche d'âge 65-74 ans et donc sensiblement inférieur à la fois à celui des moins de 55 ans et des seniors de 55 à 64 ans. Les niveaux de vie des retraités sont un peu moins dispersés que ceux des actifs : leur rapport interdécile D9/D1 (rapport de la limite de niveau de vie des 10 % les plus aisés à celle des 10 % les moins aisés) s'élève à 2,8 alors que celui des actifs est de 3,1. Dans la moitié supérieure de la distribution, les niveaux de vie des retraités sont toujours inférieurs à ceux des actifs : médiane, moyenne et dernier décile sont inférieurs à ceux des actifs d'environ 10 %. En revanche le niveau de vie moyen des retraités les plus modestes (D1) est supérieur de 8 % à celui des actifs les plus

modestes, pour des valeurs seuils de décile presque identiques et légèrement supérieures à 9 500 euros dans les deux cas (*figure 1*).

En 1998, selon ces indicateurs, la situation relative des retraités était légèrement plus favorable qu'en 2003 en termes de niveau de vie. Leur niveau de vie moyen n'était inférieur que de 8 % à celui des actifs et leur niveau de vie médian de 5 % seulement (contre 10 et 12 % en 2003). La situation des 10 % des ménages de retraités les plus modestes était, relativement à leurs homologues actifs, elle aussi meilleure. En 1998, la limite du premier décile des ménages retraités était supérieure de 4 % à celle des actifs (elle lui est égale en 2003) et le niveau de vie moyen des 10 % de retraités les plus modestes était supérieur de 12 % à son équivalent chez les actifs contre 8 % en 2003.

Cette dégradation relative de la situation des retraités est due à une évolution légèrement moins favorable de leurs revenus par rapport à ceux des actifs. Ainsi alors que le niveau de vie des actifs a progressé de près de 10 % (moyenne comme médiane) en euros constants entre 1998 et 2003, celui des retraités a connu une hausse plus faible, de 5,9 % pour la médiane et 7,3 % pour la moyenne (*figure 2*). Dans les deux catégories, ce sont les plus modestes qui ont connu les plus fortes hausses de niveaux de vie, celles-ci atteignant presque 10 % en euros constants pour le premier décile de retraités. Ces évolutions moyennes de niveau de vie résultent à la fois des évolutions individuelles des revenus au sein de chaque catégorie, mais aussi des changements de composition des populations concernées et des évolutions sociodémographiques. S'agissant notamment du niveau de vie des retraités, l'évolution ci-dessus ne doit pas être interprétée comme l'évolution moyenne des pensions sur la période : d'une part de nouveaux retraités ont intégré la catégorie en bénéficiant en général de droits à la retraite plus élevés que les personnes décédées qu'ils « remplacent », d'autre part les ressources des ménages de retraités comportent d'autres éléments que les retraites proprement dites.

Encadré 2 (suite)

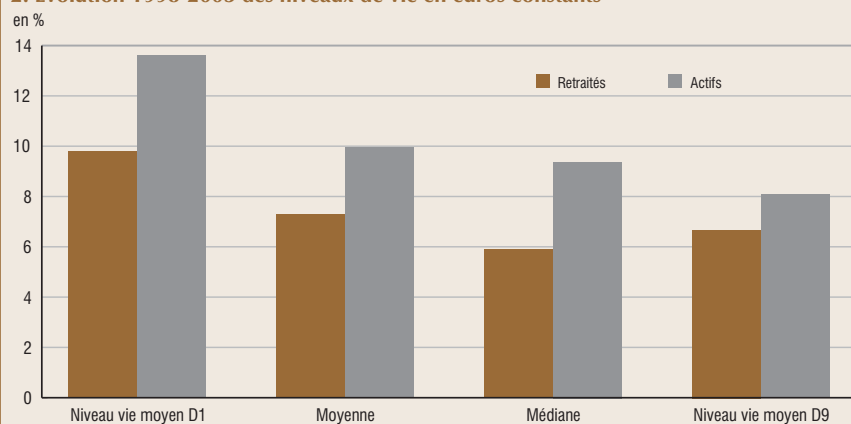
1. Distribution des niveaux de vie en 2003, selon le statut

	Retraités		Actifs		Niveau relatif (retraités/actifs)	
	Décile	Moyenne	Décile	Moyenne	Décile	Moyenne
D1	9 530	8 060	9 550	7 450	1,00	1,08
Médiane	14 850	12 280	16 870	13 490	0,88	0,91
D9	26 510	19 250	29 720	21 540	0,89	0,89
Ensemble		17 020		19 000		0,90
Inégalités (rapport interdécile)	2,8		3,1			

Champ : individus de 18 ans ou plus vivant dans un ménage dont la personne de référence est active ou retraitée.

Source : enquête Revenus fiscaux de 2003, Insee-DGI.

2. Évolution 1998-2003 des niveaux de vie en euros constants



Source : enquête Revenus fiscaux de 1998 et 2003, Insee-DGI.

pensions de retraites – principale source de revenu hors patrimoine pour cette tranche d'âge – qui ne compensent que partiellement les revenus d'activité.

Le deuxième phénomène est un effet de génération. Le taux d'emploi a régulièrement augmenté pendant la deuxième moitié du xx^e siècle, en raison principalement de la participation croissante des femmes au marché du travail. Chaque nouvelle génération qui atteint la tranche d'âge 55-64 ans a donc connu des taux d'activité plus importants que la précédente. Elle bénéficie d'un niveau de vie plus élevé que la génération précédente en raison d'un plus grand nombre d'apporteurs de ressources par ménage, mais aussi de droits à la retraite individuels plus importants du fait de la généralisation du système de retraite. De même, le niveau de vie des personnes âgées de 65 à 74 ans est légèrement supérieur à celui des personnes de

plus de 75 ans, en raison de droits à pension plus importants pour la génération plus jeune, particulièrement chez les femmes.

... mais plus dispersés que ceux des plus de 65 ans

Le niveau de vie moyen des personnes âgées de 55 à 64 ans est supérieur à celui du reste de la population, mais la dispersion est également plus importante dans cette tranche d'âge. Le rapport interdécile mesure l'écart entre le haut et le bas de la distribution des niveaux de vie ; il équivaut au rapport entre le plus bas des niveaux de vie des 10 % d'individus les plus aisés et celui du plus haut des 10 % d'individus les plus modestes. En 2003, parmi les 55-64 ans, les 10 % les plus aisés vivent avec un niveau de vie 3,6 fois plus élevé que les 10 % les plus modestes. Ce rapport n'est que de 2,7 pour les personnes âgées de 65 à 74 ans et de 2,9 pour les 75 ans ou plus (figure 1). Les inégalités au sein des jeunes seniors (55-64 ans) sont également plus fortes que dans l'ensemble de la population. Les écarts de salaires entre les

Encadré 3

Structure des revenus des seniors

La moitié du revenu déclaré des ménages dont la personne de référence a au moins 55 ans provient des pensions et retraites, alors qu'elles ne représentent que 15 % du revenu déclaré de l'ensemble des ménages (figure). Les revenus salariaux constituent 38 % du revenu déclaré des ménages âgés, soit environ deux fois moins que pour l'ensemble des ménages. Entre 55 et 64 ans, en dépit d'une proportion de plus en plus importante de personnes à la retraite, la principale ressource provient des revenus d'activité : essentiellement salariaux (63 %) et indépendants (9 %). À partir de 65 ans, les retraites et les pensions deviennent prépondérantes et représentent 77 % du revenu déclaré des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 à 74 ans, et 83 % de ceux dont la personne de référence a 75 ans ou plus. Les parts des revenus salariaux et d'indépendants baissent respectivement à 14 % et 2 % pour les ménages dont la personne de référence a entre 65 et 74 ans, et à 8 % et 1 % lorsque celle-ci a plus de 75 ans.

Les ménages dont la personne de référence est âgée de 55 ans ou plus bénéficient moins du système de redistribution sociale que les ménages plus jeunes. Pour l'ensemble de la population, la part des diverses prestations sociales non contributives (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) dépasse 7 % du revenu disponible contre 3 % pour les ménages âgés. Un ménage âgé sur cinq perçoit au moins

une prestation sociale, contre deux sur cinq dans l'ensemble des ménages.

Six ménages français sur dix s'acquittent d'un impôt sur le revenu ; ils ne sont que 53 % lorsque la personne de référence a 55 ans ou plus. Parmi les ménages dont la personne de référence est âgée de 55 à 64 ans, sept sur dix s'acquittent de cet impôt, contre moins d'un sur quatre lorsque la personne de référence atteint ou dépasse 75 ans.

Les ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 55 ans subissent une pression fiscale moyenne équivalente à celle de la population (encadré 1). Les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible et CRDS) s'élèvent à 11,5 % du revenu disponible, avec des disparités selon les classes d'âge. Les personnes âgées de 55 à 64 ans perçoivent des revenus en moyenne plus élevés ; elles sont plus sensibles à la progressivité de l'impôt sur le revenu. La pression fiscale dans les ménages où la personne de référence est âgée de 55 à 64 ans s'élève à 13,5 %, contre moins de 10 % dans ceux où la personne de référence a 65 ans ou plus. La part de la taxe d'habitation dans le revenu avant impôt demeure stable quelles que soient les tranches d'âge, et proche de la moyenne nationale (1,5 % environ). Avec 8,4 % du revenu disponible, la part de l'impôt sur le revenu est maximale entre 55 et 64 ans : les revenus du travail sont en effet au plus haut et le nombre de personnes à charge est faible. En revanche, lorsque la personne de référence a plus de 75 ans, cette proportion est deux fois moins élevée.

Encadré 3 (suite)

Structure du revenu des seniors selon l'âge de la personne de référence du ménage en %

	55-64 ans	65-74 ans	75 ans ou +	Plus de 55 ans	Ensemble des ménages	
Composition du revenu déclaré	Salaires	62,8	14,3	8,1	38,4	72,7
	Revenus indépendants	9,0	2,2	0,9	5,5	8,4
	Revenus du capital	4,9	6,5	8,4	6,1	3,7
	Pensions et retraites	23,2	77,0	82,6	50,1	15,2
	Revenu déclaré	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composition du revenu disponible	Revenu déclaré	109,4	106,9	106,0	108,0	102,9
	Minima sociaux	2,0	1,7	1,8	1,9	1,3
	dont minimum vieillesse	0,2	0,6	0,9	0,5	0,1
	Allocation logement	0,8	0,7	0,9	0,8	1,5
	Prestations familiales	1,1	0,2	0,1	0,6	4,6
	Total prestations sociales	3,9	2,6	2,8	3,3	7,4
	Total impôt	-13,6	-9,6	-8,9	-11,5	-10,7
	dont impôt sur le revenu	-8,4	-4,9	-4,3	-6,6	-6,0
	dont taxe d'habitation	-1,4	-1,6	-1,5	-1,5	-1,2
	Revenu disponible	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence est âgée de 55 ans ou plus.

Lecture : 62,8 % du revenu déclaré des ménages où la personne de référence est âgée entre 55 et 64 ans provient de l'activité salariée. Pour ces mêmes ménages, la part des minima sociaux s'élève à 2 % du revenu disponible.

Source : enquête Revenus fiscaux de 2003, Insee-DGI.

différentes catégories socioprofessionnelles ont en effet tendance à s'accroître entre le début et la fin de la carrière. Les revenus plus faibles des chômeurs et des inactifs les plus âgés contribuent également à creuser ces inégalités. En revanche, après 65 ans, le plafonnement des retraites de base a tendance à réduire les inégalités (encadré 3). Les niveaux de vie sont donc nettement moins dispersés.

Comme pour l'ensemble de la population, le niveau de vie des femmes est inférieur de 6,5 % à celui des hommes au-delà de 55 ans et cet écart croît avec l'âge : de 3,8 % pour les femmes âgées de 55 à 64 ans, il atteint 8,4 % pour celles ayant plus de 75 ans ; il n'est que de 3,7 % pour l'ensemble des femmes de plus de 18 ans (figure 1). Les femmes les plus âgées ont souvent peu ou pas travaillé et 70 % de celles ayant plus de 75 ans vivent seules. Elles disposent de faibles ressources, et, pour certaines, seulement de la pension de réversion de leur conjoint. Dans les générations plus récentes, les femmes ont participé davantage au marché du travail, avec des carrières plus complètes ; elles bénéficient donc de retraites de droit direct plus élevées en moyenne que celles des générations précédentes. Par ailleurs, elles sont aussi plus souvent en couple : leur niveau de vie est donc plus élevé en moyenne. Enfin, la génération exerce un rôle déterminant : les femmes ayant moins de 65 ans en 2003 auront un niveau de vie plus élevé que leurs aînées lorsqu'elles atteindront 75 ans, du fait de leur participation accrue au marché du travail.

Un taux de pauvreté plus faible entre 65 et 75 ans

Le taux de pauvreté est plus faible parmi les personnes de 55 ans ou plus que dans l'ensemble de la population. Avec un seuil fixé à 60 % du niveau de vie médian, le taux de pauvreté de ces

personnes s'élève en effet à 9,4 % en 2003, soit 2,6 points de moins que celui calculé dans l'ensemble de la population (figure 2). Autrement dit, 1 450 000 individus de 55 ans ou plus vivent avec un niveau de vie inférieur à 774 euros par mois. De la même façon, avec un seuil fixé à 50 % du niveau de vie médian, le taux de pauvreté des personnes de plus de 55 ans s'élève à 3,9 % contre 6,3 % pour l'ensemble de la population.

Une analyse selon les tranches d'âge révèle cependant des différences notables entre niveau de vie et pauvreté. Le niveau de vie moyen des individus de plus de 55 ans décroît avec l'âge alors que la pauvreté est moins fréquente entre 65 et 74 ans qu'aux âges plus jeunes et plus élevés. Cependant, les individus âgés de 55 à 64 ans qui ont le niveau de vie le plus élevé, sont davantage exposés au risque de pauvreté que les 65-74 ans (taux de pauvreté de 10,1 % contre

2. Taux de pauvreté aux seuils de 50 % et 60 % du niveau de vie médian

	en %	
	Taux de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté à 50 %
Moins de 55 ans	13,0	7,2
Plus de 55 ans	9,4	3,9
Entre 55 et 64 ans	10,1	5,2
Entre 65 et 74 ans	7,1	2,2
75 ans ou plus	11,2	3,9
Population totale	12,0	6,3

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Revenus fiscaux de 2003, Insee-DGI.

3. Taux de détention de patrimoine des individus de 55 ans ou plus

	en %	
	Moins de 55 ans	Plus de 55 ans
Patrimoine financier	91,6	88,4
Livrets d'épargne	84,3	81,6
Épargne logement	46,2	34,4
Valeurs mobilières	22,8	26,3
Assurance-vie, PEP, épargne retraite	44,0	43,2
Épargne salariale	24,6	5,7
Patrimoine Immobilier	53,9	69,8
Résidence principale	49,1	65,0
Autre logement (y c. résidence secondaire)	14,1	22,7
Répartition des ménages	58,3	41,7

Champ : ménages ordinaires.

Source : enquête Patrimoine 2004, Insee.

4. Montant de patrimoine des individus âgés de 55 ans ou plus

		Montant (en euros 2003)		Niveau relatif plus de 55 ans / moins de 55 ans
		Moins de 55 ans	Plus de 55 ans	
Patrimoine total	D1	630	1 960	3,11
	Médiane	77 540	116 550	1,50
	Moyenne	145 820	191 280	1,31
	D9	333 670	434 900	1,30
Patrimoine immobilier	D1	0	0	///
	Médiane	54 070	87 510	1,62
	Moyenne	98 520	126 200	1,28
	D9	248 290	301 630	1,21
Patrimoine financier	D1	500	670	1,34
	Médiane	7 350	12 780	1,74
	Moyenne	23 340	44 740	1,92
	D9	55 300	104 870	1,90

Champ : ménages ordinaires.

Source : enquête Patrimoine 2004, Insee.

7,1 %, avec un seuil défini à 60 % de la médiane). Ensuite, ce taux de pauvreté remonte pour les plus âgés (11,2 % pour les plus de 75 ans). Ceci est cohérent avec la mesure des inégalités dans leur ensemble, légèrement plus forte dans cette dernière tranche d'âge qu'entre 65 et 74 ans. Ce constat reste vrai, en termes qualitatifs, si l'on définit la pauvreté au seuil de 50 % de la médiane (figure 2). S'agissant des seniors les plus jeunes (55-64 ans), la pauvreté concerne plutôt les non-retraités que les retraités et le taux de pauvreté est assez voisin de celui des moins de 55 ans. Entre 65 et 74 ans, la vie en couple, plus fréquente qu'aux âges élevés, protège de la pauvreté les personnes sans retraites de droit direct (le plus souvent des femmes en l'occurrence). Au-delà de 75 ans, les femmes sont largement majoritaires dans la population et ne bénéficient souvent que de pensions de réversion ou du minimum vieillesse. Or le niveau de vie mensuel d'un individu ne percevant que le minimum vieillesse s'élève à 578 euros quand il est seul et à 691 euros quand il est en couple. Dans les deux cas, il se situe sous le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian (774 euros par unité de consommation en 2003). Au seuil de pauvreté à 50 % en revanche, le minimum vieillesse se situe au-dessus du seuil de pauvreté pour un couple, mais en dessous pour une personne seule. De ce fait le taux de pauvreté est très faible au-delà de 65 ans et la remontée de ce taux après 75 ans (3,9 %) traduit le fait que la proportion de personnes seules au minimum vieillesse – des femmes surtout – est plus importante qu'aux âges moins avancés.

5. Niveau de vie et indicateur d'inégalités selon la mesure du revenu

	Montant (en euros)		Niveau relatif par rapport au moins de 55 ans		Inégalités D9/D1
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	
Convention 1* – ressources monétaires enquête Revenus Fiscaux					
Moins de 55 ans	17 480	15 500	1,00	1,00	3,2
Plus de 55 ans	18 120	15 410	1,04	0,99	3,1
55-64 ans	20 210	17 310	1,16	1,12	3,6
65-74 ans	16 950	14 880	0,97	0,96	2,7
75 ans ou plus	16 520	14 120	0,95	0,91	2,9
Convention 2* – convention 1 + loyers imputés pour les propriétaires					
Moins de 55 ans	19 290	17 080	1,00	1,00	3,4
Plus de 55 ans	20 850	18 000	1,08	1,05	3,0
55-64 ans	22 950	19 730	1,19	1,16	3,6
65-74 ans	19 690	17 450	1,02	1,02	2,7
75 ans ou plus	19 220	16 530	1,00	0,97	2,8
Convention 3* – convention 2 + évaluation alternative des revenus du patrimoine					
Moins de 55 ans	20 040	17 590	1,00	1,00	3,5
Plus de 55 ans	23 020	19 310	1,15	1,10	3,3
55-64 ans	24 900	20 990	1,24	1,19	3,8
65-74 ans	22 000	18 780	1,10	1,07	3,0
75 ans ou plus	21 550	17 800	1,08	1,01	3,1

* Convention 1 : définition habituelle du niveau de vie.

* Convention 2 : niveau de vie calculé à partir du revenu disponible habituel complété par les loyers imputés pour les propriétaires, comme décrit en encadré 1.

* Convention 3 : niveau de vie calculé à partir du revenu disponible complété par les loyers imputés pour les propriétaires et où l'on a imputé l'ensemble des revenus du patrimoine (les revenus du patrimoine contenus dans la déclaration fiscale sont remplacés par des imputations à l'exception des revenus du patrimoine des indépendants lorsqu'ils s'assimilent à des revenus d'activité), comme décrit en encadré 1.

Champ : ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : enquête Revenus fiscaux de 2003, Insee-DGI, enquête Patrimoine 2004.

Plus de propriétaires de leur logement chez les plus de 55 ans

Pour l'analyse de la situation relative des seniors, il est important de prendre en compte le patrimoine possédé pour compléter l'approche strictement monétaire du revenu. En effet si la proportion de ménages détenant du patrimoine financier est sensiblement la même avant et

après 55 ans, en matière de patrimoine immobilier, les ménages sont plus souvent propriétaires à l'âge de la retraite qu'en début de vie active. Ainsi 70 % des ménages dont la personne de référence a plus de 55 ans détiennent un patrimoine immobilier, alors qu'ils ne sont que 54 % quand la personne de référence a moins de 55 ans, selon l'enquête *Patrimoine 2004* (figure 3).

La grande majorité des ménages, quel que soit l'âge de la personne de référence, possède au moins un actif financier (92 % pour les moins de 55 ans, contre 88 % pour les plus de 55 ans). Dans le détail, les différences entre actifs financiers sont liées à des positions différentes dans le cycle de vie. Ainsi, les individus de plus de 55 ans, majoritairement à la retraite, ne possèdent plus d'épargne salariale (voir dossier *L'épargne en entreprise*) et ont moins d'épargne logement qui est davantage contractée au début de la vie active.

S'agissant du montant du patrimoine, les différences selon l'âge sont en revanche plus significatives. Les ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 55 ans possèdent en 2003 un patrimoine financier médian de 13 000 euros et moyen de 45 000 euros, soit un niveau presque deux fois plus élevé que celui des ménages plus jeunes (figure 4). Le patrimoine immobilier médian des seniors est supérieur d'environ 60 % à celui des moins de 55 ans. Cette différence est moins marquée dans le haut de la distribution des patrimoines. Enfin, l'immobilier représente plus de 65 % du patrimoine total moyen des ménages, indépendamment de l'âge de la personne de référence du ménage.

Tenir compte de la propriété du logement rapproche les niveaux de vie des plus âgés de la moyenne

Les seniors sont plus fréquemment propriétaires et ne supportent pas de ce fait la charge que représente le paiement d'un loyer. 72 % des ménages dont la personne de référence a plus de 55 ans n'ont ni dépense de loyer ni dépense de remboursement d'emprunt immobilier liée à leur logement ; ils sont majoritairement propriétaires, ou logés à titre gratuit. Pour la plupart des individus de plus de 55 ans en effet, les emprunts contractés pour l'acquisition de leur résidence principale ont été remboursés. Seuls 6 % d'entre eux vivent dans un ménage accédant à la propriété, c'est-à-dire supportant encore des charges de remboursement d'emprunts immobiliers. La proportion correspondante pour les moins de 55 ans est de 27 %.

Le loyer hors charges constitue en moyenne 20 % du revenu d'un ménage locataire (Jacquot, Jezequel et Minodier, 2004) ; inversement, les propriétaires ne supportent pas cette dépense. Ceci est susceptible d'affecter les comparaisons des niveaux de vie des deux catégories de ménages et la mesure des inégalités. Pour tenir compte de cette composante du patrimoine dans les niveaux de vie, le revenu disponible peut être corrigé en imputant un loyer fictif

6. Taux de pauvreté avec prise en compte des loyers fictifs et des revenus du patrimoine

	Convention 1*		Convention 2*		Convention 3*	
	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %
Moins de 55 ans	7,2	13,0	8,5	15,2	8,9	16,0
Plus de 55 ans	3,9	9,4	2,6	7,7	2,6	7,2
55-64 ans	5,2	10,1	4,8	9,1	4,7	9,1
65-74 ans	2,2	7,1	1,3	6,1	1,1	5,6
75 ans ou plus	4,0	11,2	1,2	7,4	1,2	6,5
Population totale	6,3	12,0	7,0	13,2	7,2	13,7

* Les définitions des conventions 1 à 3 sont identiques à celles de la figure 5.

Champ : ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Revenus fiscaux 2003, enquête Patrimoine 2004.

– censé représenter la valeur du logement sur le marché locatif – aux ménages propriétaires de leur résidence principale et aux ménages logés à titre gratuit¹. Cette opération est également effectuée pour les accédants à la propriété : ces derniers supportent certes encore des charges de remboursement d'emprunts immobiliers, mais ils acquièrent en contrepartie un patrimoine. Dans cette convention de mesure du revenu, les revenus monétaires de ces ménages se trouvent donc complétés d'un « équivalent-loyer perçu »². La prise en compte de ces loyers imputés dans le revenu des ménages concernés accroît la moyenne générale des niveaux de vie de 11,6 % (environ 2 000 euros par an), mais de 15 % pour les plus de 55 ans puisque ceux-ci sont plus fréquemment propriétaires (figure 5, convention 2). Surtout, elle réduit sensiblement l'écart de niveau de vie entre les plus de 65 ans et les plus jeunes, puisque le niveau de vie des 65-74 ans (moyen ou médian) devient très proche de celui de l'ensemble de la population. Les plus âgés (75 ans ou plus) sont toujours les plus modestes, mais l'écart avec les autres tranches d'âge est faible.

Inclure l'ensemble des revenus du patrimoine conduit à rehausser encore le niveau de vie relatif des plus âgés

Une intégration complète des revenus du patrimoine dans le niveau de vie (encadré 1) a pour effet d'augmenter, mais dans des proportions limitées, les inégalités dans toutes les tranches d'âges. Le rapport interdécile des niveaux de vie passe ainsi de 3,1 à 3,3 pour les plus de 55 ans dans leur ensemble, et de 3,2 à 3,5 pour les moins de 55 ans (figure 5, conventions 1 et 3). Les valeurs moyenne et médiane du niveau de vie se trouvent encore rehaussées par rapport à la mesure précédente (convention 2), qui ne prenait en compte que les loyers fictifs. En termes relatifs, ce sont à nouveau les plus âgés qui voient le plus leur niveau de vie rehaussé. Alors que le niveau de vie médian des plus de 75 ans se situe 9 % en dessous de celui des moins de 55 ans avec la mesure standard du niveau de vie, il est 1 % au-dessus dans la mesure alternative incluant loyers imputés et revenus du patrimoine (les résultats sont qualitativement équivalents dans le cas des valeurs moyennes). Les 65-74 ans sont aussi un peu mieux placés dans cette convention de mesure, avec un niveau de vie médian supérieur de 7 % aux moins de 55 ans. Mais ce sont surtout les jeunes seniors qui se singularisent avec un niveau de vie médian supérieur de près de 20 % à celui de leurs cadets.

La pauvreté des seniors diminue avec la prise en compte des revenus du patrimoine

La prise en compte du statut d'occupation du logement et l'amélioration de la mesure des revenus du patrimoine accroissent de manière limitée les inégalités. Le taux de pauvreté, défini comme la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian, passe de 12 à 13,2 % pour l'ensemble de la population lorsque l'on inclut les loyers imputés dans le revenu des propriétaires, et à 13,7 % en ajoutant en plus les revenus du patrimoine (figure 6). En revanche, pour les personnes de 55 ans ou plus, majoritairement

1. La méthode d'imputation du loyer fictif est conventionnelle et les résultats peuvent varier selon les choix retenus. Dans l'étude, le loyer fictif est imputé à partir de l'enquête. Logement en fonction des caractéristiques physiques du logement (taille, localisation, année de construction, etc.).

2. En contrepartie une analyse de leurs dépenses devrait enregistrer le même montant comme une consommation de logement.

propriétaires, le taux de pauvreté diminue après prise en compte des loyers fictifs imputés et plus encore avec l'ensemble des revenus du patrimoine : il perd 2 points, passant respectivement de 9,4 % à 7,7 % puis à 7,2 % ; cette baisse s'accroît avec l'âge (- 4,7 points pour les 75 ans ou plus). En contrepartie, le taux de pauvreté augmente pour les personnes de moins de 55 ans, passant de 13 % à 16 %.

La pauvreté étant une notion relative, les personnes les plus âgées majoritairement propriétaires ne sont que très marginalement exposées à la pauvreté (*cf. supra*), à l'opposé des moins de 55 ans moins souvent propriétaires et détenant moins de patrimoine. L'analyse du risque de

7. Analyse du risque de pauvreté des seniors selon la mesure du niveau de vie

	Convention 1*		Convention 2*		Convention 3*	
	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %
Sexe						
Homme	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Femme	1,0 (n. s.)	0,8	0,6	0,7	0,7	0,6
Âge						
55 à 64 ans	4,3	0,2	5,1	2,1	5,0	2,3
65 à 74 ans	0,9 (n. s.)	0,8	1,4	1,1 (n. s.)	1,2 (n. s.)	1,2 (n. s.)
75 ans ou plus	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Activité						
Actif ayant un emploi, ou chômeur	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Inactif	1,1 (n. s.)	1,3	1,0 (n. s.)	1,2	1,0 (n. s.)	1,1 (n. s.)
Tranche d'unité urbaine						
Moins de 20 000 habitants	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Plus de 20 000 habitants	0,7	0,6	0,7	0,7	0,8	0,7
Type de ménage						
Personne seule	5,3	2,3	2,7	2,1	2,7	2,2
Famille monoparentale	2,2	1,2 (n. s.)	2,0	1,2 (n. s.)	1,9	1,4
Couple sans enfant	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Couple avec enfant(s)	2,5	1,6	2,7	2,0	2,8	2,2
Ménage complexe	2,2	1,1 (n. s.)	2,3	2,0	2,3	2,3
Statut d'occupation du logement						
Propriétaire	0,5	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1
Accédant à la propriété	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1
Locataire	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Logé à titre gratuit	1,4	2,3	0,3	0,4	0,3	0,5
Catégorie socioprofessionnelle						
Indépendant	12,6	8,8	13,1	9,3	10,3	9,8
Cadre	0,9 (n. s.)	0,6	0,8 (n. s.)	0,7 (n. s.)	0,7 (n. s.)	0,7 (n. s.)
Profession intermédiaire	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Employé et ouvrier	4,2	3,5	5,0	3,9	3,8	4,4
Sans activité	9,0	8,0	11,4	9,0	7,8	10,5

Note : une régression qualitative à résidu logistique a été effectuée pour expliquer le risque de pauvreté. Ce tableau présente les odds-ratios issus de la régression.

n. s. : non significatif au seuil de 5 %.

* Les définitions des conventions 1 à 3 sont identiques à celles de la figure 5.

Champ : individus âgés de 55 ans ou plus vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, une personne seule a 2,3 fois plus de risques qu'une personne en couple sans enfant d'avoir un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 %, sans prise en compte des loyers fictifs. Après prise en compte des loyers imputés, un propriétaire a 10 (1/0,1) fois moins de risques d'être pauvre qu'un locataire ; la probabilité pour un cadre d'avoir un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % est non significativement différente (n. s.) que pour une profession intermédiaire, toutes choses égales par ailleurs.

Sources : enquête Revenus fiscaux de 2003, Insee-DGI, enquête Patrimoine 2004.

pauvreté « toutes choses égales par ailleurs » confirme cet effet. En prenant en compte les loyers fictifs dans les revenus, un senior propriétaire a ainsi une probabilité dix fois plus faible qu'un locataire d'avoir un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 50 % comme à 60 % (figure 7). ■

Pour en savoir plus

Baclet A., « Les revenus du patrimoine dans l'enquête ERF : imputations microéconomiques pour l'année 2003 à partir de l'enquête Patrimoine », série Document de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales, Insee, 2007.

Chambaz C., Hourriez J.-M., Legendre N., Guillaumat-Tailliet F., « Revenus et patrimoine des ménages retraités », Document de travail n° F9810, Insee, 1998.

Cordier M., Rougerie C., « Patrimoine des ménages début 2004 - le déploiement de l'épargne salariale », Insee Première n° 985, septembre 2004.

Driant J.-C., Jacquot A., « Loyers imputés et inégalités de niveau de vie », Économie et Statistique n° 381-382, Insee, 2005.

Eenschooten M., « Les personnes âgées en institution en 1998 : catégories sociales et revenus », Études et résultats n° 108, Drees, mars 2001.

Jacquot A., Jezequel B., Minodier C., « Les charges dans le budget des locataires », Insee Première n° 990, 2004.

Legendre N., « Les revenus du patrimoine dans les enquêtes Revenus fiscaux », Document de travail n° F0404, Insee, 2004.

Minodier C., Rieg C., « Le patrimoine immobilier des retraités », Insee Première n° 984, septembre 2004.

Rochefort R., « Vive le papy-boom », Éditions Odile Jacob poche, Paris, 2004.

« Les personnes âgées », Insee Références, septembre 2005.

« Vieillesse de la population et habitat : les stratégies patrimoniales et résidentielles des retraités », La documentation française, 2006.

Les inégalités de patrimoine des ménages entre 1992 et 2004

Marie Cordier, Cédric Houdré, Catherine Rougerie*

Le revenu, la catégorie sociale, la localisation géographique, l'âge ainsi que les héritages ou donations reçues sont des facteurs discriminants dans la constitution des patrimoines bruts des ménages. Cependant, ces facteurs ne rendent compte que pour moitié environ de la dispersion de ces patrimoines. Entre 1992 et 2004, la plupart des indicateurs indiquent une stabilité des inégalités sur l'ensemble de la population. Cette situation recouvre toutefois des évolutions contrastées. Les inégalités sont stables parmi les ménages propriétaires de leur résidence principale et parmi les plus de 60 ans. Elles ont progressé parmi les ménages âgés de 30 à 50 ans, ainsi que parmi les ménages à revenus modestes. En comparaison du reste de la population, le patrimoine brut des jeunes est moindre en 2004 que douze ans auparavant, tandis que celui des plus de 50 ans a augmenté.

Dans une acception large, le patrimoine peut être défini comme les avoirs accumulés permettant à une personne ou à un ménage de disposer de ressources futures (Lollivier et Verger, 1996). Ces avoirs incluraient ainsi les droits à la retraite – présente ou future – ou encore le capital humain. Ce dernier inclut l'ensemble des connaissances ou savoir-faire acquis par un individu et conditionne ses capacités productives et ses revenus. Compte-tenu de la difficulté à évaluer ces deux grandeurs et à les agréger dans un ensemble cohérent, l'étude se limite ici au patrimoine matériel, négociable et transmissible, hors biens durables, bijoux et objets d'art. Il s'agit par ailleurs d'un patrimoine brut, dont l'endettement éventuel n'est pas déduit (*encadré 1*).

En 2004, le patrimoine brut des ménages vivant en France métropolitaine est en moyenne de 165 000 euros. Les 10 % les plus riches possèdent au total 46 % de l'ensemble du patrimoine, avec des avoirs supérieurs à 382 000 euros. La moitié des ménages possède moins de 98 000 euros, et les 10 % les plus pauvres moins de 900 euros (*voir fiche Montants détenus de patrimoine*).

La connaissance des hauts comme des bas patrimoines dans une enquête reste cependant fragile. Compte-tenu en particulier de la difficulté à appréhender les patrimoines les plus élevés, des informations sur l'impôt sur la fortune (ISF) peuvent compléter les données de l'enquête. Bien que le patrimoine imposable à l'ISF ne soit pas tout à fait comparable à celui qui est décrit dans les enquêtes, quelques ordres de grandeur peuvent être proposés à titre illustratif : environ 300 000 ménages sont redevables de l'impôt sur la fortune, soit 1,2 % des ménages (*figure 1*). Le seuil d'imposition sur la fortune était de 720 000 euros en 2003. Parmi ces redevables, le patrimoine des 10 % les plus riches est trois fois et demie supérieur à ce seuil ; celui des 1 % les plus fortunés est 11,5 fois supérieur.

Le patrimoine des ménages s'est diversifié au cours de ces trente dernières années. Selon les comptes nationaux, le patrimoine financier représente en 2004 plus de 40 % du patrimoine global des ménages ; il en a même représenté plus de la moitié lors de la période de montée de la Bourse entre 1998 et 2000, contre moins d'un tiers à la fin des années soixante-dix. Dans les portefeuilles financiers, les valeurs mobilières, l'assurance-vie, l'épargne-logement occupent une place croissante.

* Cédric Houdré appartient à la division Revenus et patrimoine de l'Insee, division à laquelle appartenaient également Marie Cordier et Catherine Rougerie au moment de la rédaction de cet article.

L'achat du logement : facteur essentiel d'accumulation de patrimoine

Le patrimoine brut d'un ménage résulte d'un processus d'accumulation, conditionné par ses capacités d'épargne et par la durée de la période au cours de laquelle il a réalisé cette épargne. Certains ménages ont par ailleurs bénéficié d'héritages ou de donations, ou au contraire ont transmis une partie de leur patrimoine à d'autres ménages – leurs enfants en particulier. Le processus d'accumulation dépend également des différents calendriers démographiques, comme l'âge d'entrée dans la vie active, celui du premier emploi, de la première mise en couple ou du premier héritage. Ces éléments ont tendance à se décaler dans le temps : par exemple, l'entrée sur le marché du travail est plus tardive aujourd'hui qu'il y a dix ans. L'accession à la propriété est une des principales modalités de constitution du patrimoine pour les ménages français. Plus de la moitié des ménages possèdent leur résidence principale (55,7 % en 2004, 53,1 % en 1992). La moitié des propriétaires a un patrimoine supérieur à

Encadré 1

Sources et concept de patrimoine utilisés

Les données utilisées pour cette étude proviennent essentiellement des enquêtes sur le patrimoine des ménages menées par l'Insee en 1992 et 2004. Les informations sur l'impôt sur la fortune sont issues d'une exploitation des déclarations des contribuables réalisée par la direction générale des Impôts. Les enquêtes de l'Insee permettent de décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages ainsi que leur endettement. L'enquête la plus récente a eu lieu d'octobre 2003 à janvier 2004 auprès de 9 692 ménages.

Cette étude se base sur la mesure d'un **patrimoine brut** : l'endettement du ménage n'est pas déduit. De ce fait, la valeur totale de la résidence principale est incluse dans le patrimoine dès lors que le ménage en est devenu propriétaire. Le patrimoine inclut la résidence principale, l'immobilier de rapport – c'est-à-dire rapportant un revenu foncier –, les actifs financiers du ménage et les actifs professionnels lorsque le ménage a une activité d'indépendant. Il n'inclut pas les bijoux, les œuvres d'art et de collection, ou plus généralement les biens durables (véhicules, mobilier, électroménager, etc.).

Les mesures du patrimoine présentées ici sont des estimations obtenues à partir des réponses des ménages, effectuées en tranches ou en fourchettes. Des montants en continu sont reconstitués selon la technique dite « des résidus simulés » : ils sont en effet indispensables afin de procéder à des analyses de dispersion ou de concentration (*Économie et Statistique* n° 296-297, 1996). Une reconstitution des différents montants de patrimoine de chaque

enquêté est alors établie, par régression linéaire sur un certain nombre de variables explicatives ; à cette prédiction est ajoutée un résidu aléatoirement déterminé, en imposant bien sûr au résultat de se situer dans la tranche ou la fourchette déclarée lors de l'enquête.

Les enquêtes détaillent le patrimoine financier, mesuré comme la somme des différents actifs financiers : compte-chèques, livrets, assurance-vie, valeurs mobilières. De même, le patrimoine immobilier et le patrimoine professionnel sont la somme de leurs composantes : résidence principale, résidence secondaire et immobilier de rapport – pour l'immobilier –, actifs professionnels ou valeur de l'entreprise dans le cas du patrimoine professionnel.

Les ménages déclarent, dans les enquêtes, des montants inférieurs à ceux qui figurent dans les comptes nationaux. Les écarts sont parfois importants, en particulier pour les actifs financiers. Cette sous-estimation reflète sans doute pour partie de la dissimulation mais aussi la difficulté qu'ont les ménages à évaluer leur patrimoine. Par exemple, il est possible que, dans l'évaluation de leurs valeurs mobilières, beaucoup de ménages tiennent plus volontiers compte des pertes éventuelles que des gains potentiels ; ou encore que la valeur de rachat de certains produits d'assurance-vie leur soit inconnue. La sous-estimation provient aussi de la représentation insatisfaisante des très riches, difficiles à échantillonner, parce qu'ils sont peu nombreux (Arrondel et *alii*, 1996). Mais le recours aux enquêtes est indispensable pour rendre compte de la répartition inégale des richesses, et appréhender les mécanismes d'accumulation sous-jacents.

177 000 euros en 2004, alors que ce montant n'est que de 5 400 euros pour les non-propriétaires. Le montant de la résidence principale est toutefois inclus dans le patrimoine, même si des emprunts sont en cours, car il s'agit ici de patrimoine brut.

La propriété n'est pas en elle-même facteur d'inégalités. Ce sont plutôt les caractéristiques sociodémographiques des propriétaires comme des non-propriétaires qui permettent de comprendre leur différence de richesse. Ceux qui ne possèdent pas leur résidence principale sont plutôt jeunes : c'est le cas de 42 % des ménages dont la personne de référence a moins de trente ans, contre 28 % dans la population totale. Ces ménages sont aussi plus fréquemment des personnes seules ou des familles monoparentales et sont plus nombreux à vivre dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants ou en région parisienne.

Rendant compte de situations plus hétérogènes, la concentration des patrimoines est plus forte chez ceux qui ne possèdent pas leur résidence que chez les propriétaires. Par exemple, chez les propriétaires, les 10 % des ménages les plus fortunés ont 37 % du patrimoine total de la catégorie, alors que chez les non-propriétaires, ils ont une part presque deux fois plus forte (72 %).

Hausse des inégalités de patrimoine parmi les 30 à 50 ans

L'accumulation d'un patrimoine répond à plusieurs motifs dont les effets se combinent et parfois s'opposent. Les capacités d'épargne et les besoins de consommation varient avec les phases du cycle de vie : un ménage aura tendance à consommer plutôt qu'épargner, voire à s'endetter au début de sa vie, puis à épargner pour ses vieux jours. Ceci induit plutôt une croissance du patrimoine jusqu'à l'âge de la retraite et une décroissance ensuite. Mais l'épargne peut également répondre à un souci de protection contre les aléas de la vie, en particulier contre le risque de chômage, ou encore à une volonté de transmettre un patrimoine à ses

1. Répartition des masses de patrimoine

Ensemble des ménages

Pourcentage de ménages	Seuil inférieur du quantile (en milliers d'euros)	Masse totale du patrimoine des ménages (en %)
1	1 270	13
10	382	46
50	99	93

Lecture : 1 % des ménages ont un patrimoine brut total supérieur à 1,2 million d'euros. Leur patrimoine représente 13 % du patrimoine brut total des ménages. L'estimation du patrimoine en haut de la distribution est fragile.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2004.

Ménages imposables à l'ISF

Pourcentage de ménages	Seuil inférieur du quantile (en milliers d'euros)	Masse totale du patrimoine imposable à l'ISF (en %)
1	8 245	12
5	3 517	24
10	2 520	33
50	1 161	72
Seuil d'imposition	720	100

Note : le patrimoine imposable à l'ISF n'est pas directement comparable au patrimoine calculé dans l'enquête. Tout d'abord, il s'agit d'un patrimoine net, les dettes et charges étant déduites. De manière simplifiée, le patrimoine professionnel exploité est exclu de l'assiette. La résidence principale bénéficie d'un abattement de 20 %. Le patrimoine imposable à l'ISF est un minorant du patrimoine obtenu par l'enquête. En 2005, le seuil d'imposition sur la fortune était de 720 000 euros.

Lecture : 1 % des ménages imposables à l'ISF ont un patrimoine imposable supérieur à 8,2 millions d'euros. Leur patrimoine représente 12 % du patrimoine total des redevables de l'ISF.

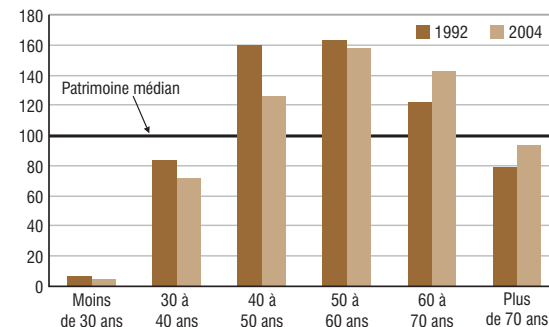
Source : direction générale des Impôts, 2003.

descendants. Dans ce dernier cas, le patrimoine aura tendance à croître tout au long de la vie. Par ailleurs, le montant de patrimoine dépend également des différents héritages ou donations versées ou reçues par le ménage.

De manière générale, la fréquence des transferts augmente avec l'âge : en 2004, 20 % des ménages de moins de trente ans ont reçu un héritage ou une donation, contre 40 % pour ceux qui ont entre 40 et 50 ans et 51 % pour les plus de 50 ans. Il y a là aussi un mécanisme qui renforce l'effet de l'âge sur la constitution des patrimoines. Ces effets spécifiques à l'âge peuvent néanmoins se combiner avec des effets de générations, difficiles à dissocier les uns des autres. Les phénomènes de cycle de vie évoqués ci-dessus permettraient en théorie d'obtenir le profil par âge du patrimoine observé sur la figure 2. Cependant, la relation entre âge et patrimoine constatée ici ne traduit pas uniquement ces phénomènes. La forme du profil observée est, sinon créée, du moins accentuée par des effets de génération : les ménages les plus âgés en 1992 n'avaient profité de la période de croissance d'après-guerre que tardivement dans leur vie. Les 40-60 ans avaient en revanche bénéficié pleinement de cette période, qui s'est accompagnée d'un faible chômage et d'un accès facilité au marché du crédit. En 2004, les plus de 50 ans possèdent plus qu'en 1992 relativement au reste de la population, alors que les moins de 30 ans ont moins. Cette situation pourrait résulter à la fois du vieillissement de la génération des « baby-boomers » et de l'arrivée de jeunes générations ayant vécu des situations économiques moins favorables, consécutives aux chocs pétroliers (Lollivier, Verger, 1996).

L'accumulation ne suffit pas à expliquer la concentration du patrimoine. En effet, les inégalités à âge donné restent comparables aux inégalités dans l'ensemble de la population : la plupart des indicateurs de dispersion et de concentration dans chaque tranche d'âge sont proches de ceux pour la population dans son ensemble. Par ailleurs, entre 1992 et 2004, ils sont stables dans la plupart des tranches d'âge, sauf chez les 30 à 50 ans, où ils augmentent (Définitions, encadré 2 et figure 3).

2. Évolution du profil par âge du patrimoine médian relatif



Lecture : en 1992, le patrimoine médian des 40-50 ans valait 160 % du patrimoine médian de la population totale.

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2004.

Le revenu et la catégorie sociale : des déterminants majeurs

Le revenu est un déterminant majeur des inégalités de patrimoine du fait de son impact sur la capacité à épargner. Dans cette étude, il est mesuré comme la somme des revenus déclarés à la direction générale des Impôts par les membres du ménage. Parmi le quart des ménages les plus aisés en termes de revenus déclarés, un sur deux détient un patrimoine supérieur à 259 000 euros. Parmi le quart des ménages ayant les revenus les plus faibles, un sur deux a un patrimoine inférieur à 11 000 euros : le rapport est donc de 1 à 25, et s'est accru depuis 1992.

Le patrimoine médian des indépendants s'élève à 202 000 euros, soit trois fois celui des salariés. D'une part, il comporte une composante professionnelle, qui représente 34 % de leur patrimoine total. D'autre part, les indépendants épargnent plus que les salariés pour leur patrimoine privé, afin de compenser notamment des droits à la retraite et une couverture sociale plus faibles (Cordellier, Missègue, 1999).

En ce qui concerne les salariés, le patrimoine médian des cadres est vingt fois supérieur à celui des ouvriers non qualifiés. Cet écart s'explique par le revenu ou le diplôme, car ils sont fortement liés à la catégorie sociale, et par l'âge moyen, du fait des déroulements de carrière ; la proportion des cadres et des professions intermédiaires est également moins forte chez les jeunes.

Encadré 2

Décomposition des inégalités

L'indice de Theil possède la propriété d'être décomposable suivant un critère de stratification donné, et ce plus aisément que l'indice de Gini. L'indice de Theil de la variable γ , décomposé suivant un critère κ prenant les modalités 1 à K , peut s'écrire de la manière suivante :

$$T(\gamma) = \underbrace{\sum_{\kappa=1}^K \frac{n_{\kappa} \cdot \bar{\gamma}_{\kappa}}{n \cdot \bar{\gamma}} \cdot T_{\kappa}(\gamma_{\kappa})}_{\text{intra-strates}} + \underbrace{\sum_{\kappa=1}^K \frac{n_{\kappa} \cdot \bar{\gamma}_{\kappa}}{n \cdot \bar{\gamma}} \cdot \ln\left(\frac{\bar{\gamma}_{\kappa}}{\bar{\gamma}}\right)}_{\text{inter-strates}}$$

avec $\bar{\gamma}$ la moyenne de la variable sur l'ensemble de la population, et n l'effectif total ; $\bar{\gamma}_{\kappa}$ la moyenne sur l'ensemble des individus appartenant à la catégorie et les effectifs de cette catégorie ; $T_{\kappa}(\gamma_{\kappa})$ l'indice de Theil calculé uniquement sur la population de la catégorie κ . La décomposition permet de calculer la part des inégalités expliquée par le critère retenu (inégalité inter-strates) et la part de l'inégalité résiduelle (inégalité intra-strates). Le **pouvoir explicatif du critère** est alors le rapport de l'indice inter-strates sur l'indice de Theil total. L'inégalité intra-strates ainsi calculée est une moyenne de l'inégalité au sein de chaque strate, pondérée par la part de chaque strate dans le patrimoine total. Ainsi, l'inégalité intra-strates dépend non seulement des inégalités au sein de chaque strate, mais également de la structure de la population, en termes d'effectifs et de patrimoine moyen, suivant le critère retenu. Bien sûr, l'inégalité inter-strates dépend également de cette structure.

Cette décomposition permet aussi, selon la méthodologie de Bourguignon et Morisson (1985), de quantifier l'effet de modifications de la structure de la population suivant un critère sur l'évolution des inégalités entre deux dates. D'après la formule précédente, trois composantes peuvent être identifiées dans l'évolution de l'indice de Theil : deux composantes liées respectivement à l'évolution des effectifs et

du patrimoine moyen de chacune des strates définies par les modalités du critère, par exemple les tranches d'âges si l'on examine le critère de l'âge, et une troisième attribuable à d'autres facteurs que celui retenu, dans la mesure où elle rend compte de l'évolution des inégalités à l'intérieur de ces strates (inégalités « intra-strates »). L'effet propre des deux premières composantes – l'« effet de structure » – peut alors s'apprécier en comparant l'indice de Theil de l'année 1992 avec un indice de Theil « simulé » en 2004, dans lequel les inégalités à l'intérieur des strates sont maintenues à leur niveau de 1992. L'indice simulé s'écrit de la manière suivante :

$$T_{\text{simulé}}^{04} = \sum_{\kappa=1}^K \frac{n_{\kappa}^{04} \cdot \bar{\gamma}_{\kappa}^{-04}}{n^{04} \cdot \bar{\gamma}^{-04}} \cdot T_{\kappa}^{92} + \sum_{\kappa=1}^K \frac{n_{\kappa}^{04} \cdot \bar{\gamma}_{\kappa}^{-04}}{n^{04} \cdot \bar{\gamma}^{-04}} \cdot \ln\left(\frac{\bar{\gamma}_{\kappa}^{-04}}{\bar{\gamma}^{-04}}\right)$$

où les exposants sont relatifs aux années 1992 et 2004.

Analyse économétrique de la variance

Pour quantifier l'effet des facteurs sociodémographiques sur le patrimoine et évaluer le pouvoir explicatif d'un critère, il est également possible de mesurer leur impact sur le pourcentage de variance expliquée dans un modèle économétrique prenant en compte l'influence conjointe de tous les facteurs. Le modèle « complet » vise à expliquer le montant du patrimoine (en logarithme) à partir d'un grand nombre de facteurs explicatifs. Ces facteurs comprennent, outre les facteurs évoqués plus haut, le niveau de diplôme de la personne de référence, le type de ménage (couple ou personne seule, avec ou sans enfants), ou des facteurs incidents qui ont pu conduire à une augmentation ou à une diminution du patrimoine, par exemple une plus-value immobilière. Le pouvoir explicatif d'un facteur donné est mesuré en calculant l'écart entre le pourcentage de variance expliquée sans ce facteur avec celui du modèle complet (figure 4).

Les inégalités ne sont pas liées seulement à l'âge, au revenu ou à la catégorie sociale

Les indices de Gini et de Theil permettent de mener une analyse de la concentration des patrimoines et conduisent à des conclusions similaires (Définitions et figure 3). Pour mener une analyse de décomposition des inégalités, il est cependant plus aisé de travailler avec l'indice de Theil. Celui-ci permet en effet assez facilement de distinguer, dans l'inégalité totale, le pouvoir explicatif d'un critère de celui des autres facteurs – dont certains peuvent d'ailleurs ne pas être observés dans l'enquête (encadré 2). Selon cet indice, le revenu, l'âge et la catégorie sociale étaient les déterminants majeurs des inégalités en 1992. Le revenu et la catégorie sociale expliquaient chacun environ 30 % des inégalités, et l'âge 11 %. Ces effets ne peuvent toutefois pas être additionnés, dans la mesure où les facteurs sont liés entre eux. La combinaison de l'âge, de la catégorie sociale et de la zone d'habitation rendaient compte de 47 % de l'inégalité en 1992. En 2004, chacun des critères principaux perd un peu de son pouvoir explicatif : la part expliquée par le revenu ou la catégorie sociale passe à 25 % et celle de l'âge avoisine les 10 %. Cette fois, c'est la combinaison du revenu, de la catégorie sociale et du fait d'avoir reçu un héritage ou une donation qui est la plus discriminante : elle rend compte de 45 % de l'inégalité.

Une analyse économétrique permet également d'apprécier le pouvoir explicatif des différents critères. Les facteurs les plus discriminants en 2004 sont, selon cette analyse, le revenu du ménage, l'âge, le fait d'avoir bénéficié d'une plus-value sur son logement et les héritages ou donations reçus (figure 4). En 1992, le type de commune, la catégorie sociale et le type de ménage contribuaient plus fortement aux inégalités que les transmissions ou les plus-values sur le logement. Dans le cas des donations, ces fluctuations pourraient être liées à la mise en place en 1992 d'une fiscalité plus avantageuse les concernant. De même, les prix des logements dépendent de l'évolution du marché immobilier et engendrent donc un écart plus grand entre ceux qui ont bénéficié d'une plus-value et ceux qui n'en ont pas bénéficié. Cette analyse économétrique, tout comme la décomposition de l'indicateur de Theil, n'explique que la moitié des inégalités. De plus, le pouvoir explicatif des déterminants usuels semble avoir légèrement baissé.

Une augmentation des inégalités chez les ménages à revenus modestes...

Pour l'ensemble de la population, l'indicateur de Theil évolue peu entre 1992 et 2004, passant de 0,79 à 0,81. Cette stabilité de la concentration des patrimoines recouvre toutefois des réalités fortement contrastées. Les inégalités ont progressé plus fortement chez les petits indépendants – possédant une entreprise de moins de 10 salariés – que chez les salariés ou les professions libérales. Avec un indicateur de Theil évoluant de 0,59 à 0,55 sur la période, elles peuvent être considérées comme stables au sein des ménages touchant des revenus supérieurs au revenu annuel médian. Elles ont en revanche augmenté pour ceux gagnant moins : l'indice de Theil passe ainsi de 0,91 à 1,15 parmi le quart des ménages aux revenus les plus faibles.

La suite du dossier se concentre sur les ménages situés dans le premier quartile de la distribution des revenus – les ménages à revenus modestes –, mais poursuit l'analyse de leur *patrimoine*. À titre illustratif, en 2004, ces ménages déclaraient des revenus annuels inférieurs à 15 500 euros. Un quart des ménages de cette catégorie possède moins de 1 000 euros de patrimoine en 2004, et possédait en 1992 moins de 1 120 euros, ce qui correspondrait, en tenant compte de l'inflation sur la période, à un patrimoine de 1 350 euros en euros constants de 2004 (figure 5). Les ménages les plus pauvres possèdent donc en 2004 un patrimoine plus

3. Inégalités de patrimoine

	1992						
	Disparités		Dispersion		Concentration		
	Patrimoine médian relatif ¹	D9/D5	Q3/Q1	GINI	THEIL	Moyenne/médiane	Pouvoir explicatif du critère (en %)
Ensemble	100,0	4,1	20,4	0,64	0,79	1,7	
Revenu²							
1 ^{er} quartile (inférieur)	16,4	10,7	44,7	0,70	0,91	3,9	27,5
2 ^e quartile	86,2	3,4	17,2	0,59	0,64	1,4	
3 ^e quartile	142,1	2,6	8,2	0,52	0,50	1,2	
4 ^e quartile (supérieur)	285,3	3,1	3,1	0,50	0,48	1,5	
Revenu non déclaré	83,7	5,0	17,6	0,65	0,78	1,9	
Âge							
Moins de 30 ans	6,7	21,2	20,9	0,75	1,07	6,0	10,9
30 à 40 ans	83,3	4,2	26,4	0,63	0,74	1,7	
40 à 50 ans	160,0	3,2	8,3	0,57	0,62	1,4	
50 à 60 ans	163,7	3,4	5,7	0,58	0,65	1,6	
60 à 70 ans	122,4	3,9	6,7	0,62	0,74	1,7	
Plus de 70 ans	78,7	4,2	9,8	0,63	0,75	1,8	
Type de ménage							
Personne seule	31,0	7,7	25,7	0,70	0,96	3,0	7,3
Couple sans enfant	129,6	3,7	8,5	0,60	0,69	1,7	
Couple avec 1 enfant	141,5	3,3	12,0	0,60	0,74	1,5	
Couple avec 2 enfants	160,0	3,1	6,6	0,55	0,55	1,4	
Couple 3 enfants ou plus	131,6	3,4	37,4	0,63	0,77	1,6	
Famille monoparentale	12,2	19,4	70,6	0,76	1,17	7,3	
Autres ménages	140,7	3,4	7,7	0,58	0,61	1,5	
Catégorie sociale du ménage³							
Agriculteurs	155,2	4,0	7,6	0,58	0,59	1,7	29,4
Petits indépendants ⁴	209,8	3,3	4,9	0,52	0,47	1,5	
Gros indépendants ⁵	635,9	3,9	4,5	0,58	0,62	2,0	
Professions libérales	511,7	2,5	5,4	0,49	0,42	1,2	
Cadres	226,1	3,1	4,7	0,54	0,54	1,5	
Professions intermédiaires	144,5	2,6	8,1	0,50	0,44	1,2	
Employés	31,5	7,1	31,3	0,65	0,76	2,8	
Ouvriers qualifiés	66,2	3,3	24,9	0,58	0,62	1,4	
Ouvriers non qualifiés	12,5	14,1	60,4	0,68	0,83	4,5	
Type de commune							
Commune rurale	139,3	3,0	4,5	0,54	0,56	1,4	2,7
Moins de 20 000 habitants	105,9	3,7	11,5	0,60	0,65	1,5	
De 20 000 à 100 000 habitants	55,0	6,1	35,3	0,69	0,99	2,7	
Plus de 100 000 habitants	54,0	5,9	32,3	0,68	0,91	2,5	
Agglomération parisienne hors Paris	126,7	4,4	33,8	0,65	0,76	1,8	
Ville de Paris	70,3	9,0	44,5	0,72	1,05	3,6	
Diplôme relatif⁶							
Pas ou peu diplômé	32,0	7,5	46,0	0,68	0,86	2,9	12,9
Moyennement diplômé	114,2	3,2	13,8	0,58	0,63	1,4	
Diplômé	123,7	3,4	13,2	0,61	0,74	1,6	
Très diplômé	203,7	3,6	6,4	0,58	0,64	1,6	
Indépendant dans le ménage							
Au moins un indépendant en activité	221,8	3,5	5,3	0,49	0,59	1,4	17,3
Aucun indépendant en activité	76,0	4,0	26,1	0,63	0,74	1,7	
Résidence principale							
Ménages propriétaires	188,5	2,9	2,6	0,46	0,42	1,5	31,0
Ménages non propriétaires	8,8	14,5	14,5	0,79	1,35	5,7	
Réception d'héritage ou de donation							
Oui	161,5	3,4	4,7	0,56	0,61	1,6	9,8
Non	41,5	6,9	37,5	0,67	0,86	2,8	

1. Patrimoine médian relatif : (patrimoine médian de la strate/patrimoine médian de l'ensemble des ménages) x 100.

2. Revenu : correspond à la déclaration fiscale de revenus du ménage. La variable est issue d'un appariement avec des données de la direction générale des Impôts.

3. Les retraités et les inactifs ayant déjà travaillé, sont classés dans la catégorie correspondant à leur ancienne activité. En l'absence d'information sur la personne de référence, on prend le conjoint, et à défaut, l'information disponible sur le père de la personne de référence ou du conjoint.

3. Inégalités de patrimoine (suite)

	2004					
	Disparités		Dispersion		Concentration	
	Patrimoine médian relatif ¹	D9/D5	Q3/Q1	GINI	THEIL	Moyenne/médiane
Ensemble	100,0	3,9	26,9	0,64	0,81	1,7
Revenu²						
1 ^{er} quartile (inférieur)	10,7	17,4	89,0	0,75	1,15	6,6
2 ^e quartile	84,9	2,9	17,7	0,59	0,68	1,4
3 ^e quartile	139,9	2,6	4,4	0,51	0,50	1,3
4 ^e quartile (supérieur)	263,9	3,0	2,8	0,49	0,46	1,5
Revenu non déclaré	4,9	40,1	69,3	0,83	1,52	15,1
Âge						
Moins de 30 ans	4,8	23,2	16,6	0,79	1,28	6,9
30 à 40 ans	71,6	3,7	41,9	0,62	0,76	1,6
40 à 50 ans	125,9	3,3	16,3	0,61	0,73	1,5
50 à 60 ans	157,8	3,3	6,5	0,58	0,65	1,6
60 à 70 ans	142,3	3,1	7,1	0,59	0,73	1,5
Plus de 70 ans	94,0	4,2	11,8	0,62	0,71	1,7
Type de ménage						
Personne seule	24,7	9,1	50,9	0,71	0,98	3,6
Couple sans enfant	148,7	3,3	6,4	0,58	0,66	1,5
Couple avec 1 enfant	136,2	3,1	9,0	0,59	0,66	1,5
Couple avec 2 enfants	150,6	2,8	4,5	0,55	0,66	1,4
Couple 3 enfants ou plus	140,2	3,5	14,4	0,61	0,71	1,6
Famille monoparentale	16,3	13,4	81,7	0,71	0,99	5,1
Autres ménages	83,4	5,3	27,8	0,67	0,84	2,0
Catégorie sociale du ménage³						
Agriculteurs	171,8	4,3	6,6	0,59	0,61	1,8
Petits indépendants ⁴	168,0	3,9	5,9	0,61	0,76	1,8
Gros indépendants ⁵	490,6	4,2	6,0	0,60	0,64	1,7
Professions libérales	338,4	3,1	4,5	0,52	0,47	1,4
Cadres	204,6	2,9	5,1	0,51	0,48	1,3
Professions intermédiaires	125,9	2,7	10,6	0,53	0,53	1,3
Employés	28,0	8,0	52,9	0,66	0,80	3,0
Ouvriers qualifiés	74,6	3,0	34,5	0,57	0,60	1,3
Ouvriers non qualifiés	9,8	17,1	81,3	0,69	0,88	5,9
Type de commune						
Commune rurale	128,8	3,2	4,4	0,57	0,65	1,6
Moins de 20 000 habitants	125,4	3,0	12,2	0,57	0,62	1,4
De 20 000 à 100 000 habitants	70,9	5,0	55,2	0,67	0,87	2,0
Plus de 100 000 habitants	64,2	5,4	51,5	0,67	0,88	2,1
Agglomération parisienne hors Paris	71,7	5,7	55,1	0,68	0,92	2,3
Ville de Paris	51,8	12,2	74,5	0,75	1,23	5,0
Diplôme relatif⁶						
Pas ou peu diplômé	42,6	5,5	60,3	0,68	0,94	2,4
Moyennement diplômé	106,6	3,2	14,4	0,57	0,61	1,4
Diplômé	122,9	3,3	15,9	0,62	0,80	1,6
Très diplômé	191,0	3,7	7,9	0,59	0,67	1,6
Indépendant dans le ménage						
Au moins un indépendant en activité	206,8	3,9	5,2	0,59	0,68	1,8
Aucun indépendant en activité	81,6	3,7	34,9	0,62	0,71	1,6
Résidence principale						
Ménages propriétaires	180,3	2,9	2,6	0,45	0,42	1,5
Ménages non propriétaires	5,5	18,2	22,9	0,82	1,63	7,4
Réception d'héritage ou de donation						
Oui	169,7	3,4	4,2	0,55	0,59	1,5
Non	46,0	5,7	50,7	0,67	0,90	2,4

4. Indépendants chefs d'entreprise de moins de 10 salariés.

5. Chefs d'entreprise de plus de 10 salariés.

6. Diplôme relatif : un même diplôme n'a pas la même valeur aujourd'hui qu'il y a 50 ans. Afin de pouvoir comparer les niveaux de diplôme dans le temps, et notamment avec les données de l'enquête Patrimoine 92, une variable de diplôme relatif a été construite. Pour cela, on prend donc en compte à la fois le niveau de diplôme obtenu et l'âge.

Sources : enquêtes Actifs Financiers 1992 et Patrimoine 2004.

faible que leurs homologues de 1992. À l'autre extrémité, le quart le plus fortuné des ménages à revenus modestes possédait plus de 50 000 euros de patrimoine en 1992, équivalant à 60 000 euros en euros constants de 2004, et possède plus de 90 000 euros en 2004. Les patrimoines des ménages les plus fortunés, parmi ceux à revenus modestes, sont donc supérieurs en 2004 à ceux des plus fortunés en 1992. Par ailleurs, le patrimoine médian de l'ensemble des ménages à revenus modestes a légèrement diminué en euros constants, passant de 11 400 à 10 500 euros. L'augmentation de la dispersion des patrimoines parmi ces ménages procède donc à la fois d'un appauvrissement de la catégorie des plus pauvres et d'un enrichissement de celle des plus fortunés depuis 1992.

... expliquée en partie par la présence d'actifs plus risqués et mieux rémunérés dans le patrimoine des plus aisés d'entre eux

Toutefois, cette évolution ne semble pas expliquée par les modifications observées de la structure de la population dans la catégorie des ménages à revenus modestes. Ces modifications sont d'ailleurs assez limitées : la structure par âge s'est légèrement déformée au profit des âges intermédiaires ; la part des agriculteurs diminue, tandis que celle des employés et des personnes exerçant une profession intermédiaire augmente. Enfin, la part des ménages ayant reçu une donation ou un héritage diminue de plus de 8 points, c'est-à-dire plus fortement que pour la population totale. Les propriétés de décomposition de l'indice de Theil permettent

4. Pouvoir explicatif de différents critères

Variables explicatives	1992	2004
Caractéristiques sociodémographiques		
Revenu du ménage	11,1	9,3
Âge	6,9	5,2
Niveau social	2,6	1,6
Type de commune d'habitat	2,7	1,7
Type de ménage	1,7	0,6
Diplôme de la personne de référence	1,0	0,7
Existence d'un indépendant en activité	1,4	1,0
Existence de transferts reçus		
Héritages	0,9	1,8
Donations	1,4	2,1
Aides	0,2	n.e.
Heurs et malheurs du patrimoine		
Plus-values sur logement	1,0	3,9
Autres plus-values	n.e.	0,7
Chômage	0,5	0,7
Pertes en bourse	n.e.	0,2
Faillite	n.e.	0,3
Autres moins-values	0,2	0,6

Note : le pouvoir explicatif d'une variable se mesure en comparant le R² du modèle de régression complet, à celui du modèle sans la variable en question (R² du modèle complet - R² du modèle sans la variable) x 100 / R² du modèle complet.
 Pour les deux enquêtes *Patrimoine* (1992 et 2004), le critère entraînant la perte de pouvoir explicatif la plus importante est le revenu, lorsqu'on enlève cette variable, la perte de pouvoir explicatif du modèle est de 9,3 % en 2004.
 n.e. : non explicatif. D'autres variables ont été introduites dans les régressions, mais leur pouvoir explicatif est quasi nul ; elles ne figurent pas dans le tableau. Ces variables concernent l'existence de donations ou d'aides versées par le ménage, ainsi que des événements ayant pu affecter le patrimoine du ménage. Certaines variables en revanche sont explicatives une année donnée et figurent dans le tableau.
 Champ : ensemble des ménages.
 Sources : enquêtes *Actifs Financiers 1992 et Patrimoine 2004*.

d'évaluer l'impact des modifications structurelles sur l'évolution des inégalités. La méthode consiste à comparer le « véritable » indice de Theil en 1992 à un indice de Theil « théorique » en 2004, calculé en faisant varier uniquement la structure de la population selon un critère donné. Pour les ménages à revenus modestes, dont l'indice de Theil augmente pour le patrimoine de 0,24 point entre 1992 et 2004, un croisement de plusieurs critères montre que les modifications de structure observables contribuent pour 0,09 point à l'augmentation de l'indice (*figure 6*). Elles expliquent donc moins de la moitié de l'augmentation totale des inégalités de patrimoine mesurées par l'indice de Theil. Par ailleurs, l'effet conjoint de tous ces facteurs est à peine plus explicatif que ceux de l'activité, du niveau social, ou du fait d'avoir hérité ou reçu une donation, pris un à un : les modifications structurelles suivant ces critères contribuent pour moins de 0,07 point.

Parmi les ménages à revenus modestes, la moitié ne possède pratiquement pas de patrimoine immobilier, alors que cette composante représente en moyenne 60 % du patrimoine des autres ménages. Le quart des ménages les plus fortunés parmi les ménages modestes détient en moyenne 30 % de son patrimoine sous forme d'actifs professionnels. Plus de 45 % d'entre eux exerçaient ou avaient exercé une activité d'indépendant en 1992 et près de 40 % en 2004, ce qui explique la présence de ces actifs dans leur patrimoine. Le patrimoine financier des

5. Distribution du patrimoine chez les ménages à revenus modestes en 1992, avec et sans correction de l'inflation, et en 2004

	Premier décile	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Dernier décile
1992	430	1 120	9 440	49 820	101 010
1992 (en euros de 2004)	520	1 350	11 420	60 230	122 130
2004	230	1 000	10 520	89 350	182 970

Lecture : 25 % des ménages à revenus modestes possédaient moins de 1 120 euros en 1992, ce qui correspondrait à 1 350 euros en 2004 une fois prise en compte l'inflation. Cette catégorie possède moins de 1 000 euros en 2004.

Champ : ménages à revenus modestes (premier quartile de la distribution des revenus).

Sources : enquêtes *Actifs Financiers 1992 et Patrimoine 2004*.

6. Effet des évolutions structurelles sur l'indicateur de Theil en 1992 et 2004 pour les ménages à revenus modestes

Inégalités intra-classes			
Theil en 1992	Theil simulé avec la structure croisée des effectifs et des patrimoines moyens selon le critère en 2004		Theil en 2004
	Diplôme relatif	0,91	
	Zone d'habitation	0,92	
	Âge	0,93	
	Type de ménage	0,95	
0,91	Activité indépendante ou salariée	0,97	1,15
	Niveau social	0,98	
	Héritages ou donations reçus	0,98	
	Critère croisé	1,00	

Lecture : à inégalités intra-classes constantes entre 1992 et 2004, les modifications de structure par âge des effectifs et des patrimoines moyens conduisent à un Theil simulé de 0,93. Le Theil était de 0,91 en 1992 et de 1,15 en 2004.

Critère croisé : zone d'habitation en trois modalités (rural, urbain hors agglomération parisienne, agglomération parisienne), tranches de revenus en deux modalités (inférieur ou supérieur au revenu médian), tranches d'âge en deux modalités (moins de 50 ans, plus de 50 ans) réception d'un héritage ou d'une donation et activité du ménage en deux modalités (salariés, indépendants).

Champ : ménages du premier quartile de la distribution des revenus.

Sources : enquêtes *Actifs Financiers 1992 et Patrimoine 2004*.

7. Taux de détention des produits financiers par quartile de patrimoine en 2004

en %

	Premier quartile	Dernier quartile
Compte-chèques	90,9	99,7
Livrets défiscalisés	51,8	88,2
Livrets d'épargne (y compris défiscalisés)	52,4	88,8
Épargne-logement	2,6	53,0
Obligations, emprunts d'État	0,0	3,4
Sicav ou FCP (y compris PEA)	0,0	16,5
Ensemble des actions (y compris PEA, hors Sicav et FCP)	0,5	28,1
Ensemble des valeurs mobilières	0,8	36,9
Assurance-vie	1,6	35,6

Champ : ménages du premier quartile de la distribution des revenus.

Source : enquête Patrimoine 2004.

ménages les plus pauvres est également très différent de celui des plus fortunés (figure 7). Neuf ménages sur dix, parmi les plus pauvres en termes de patrimoine, possèdent un compte-chèques et la moitié un livret d'épargne réglementée, mais ils sont très peu nombreux à posséder des valeurs mobilières, des actions ou de l'assurance-vie. En revanche, parmi le quart le plus fortuné des ménages à revenus modestes, 30 % détiennent ces derniers produits. Ceux-ci constituent souvent une épargne peu liquide et plus risquée, et ont, de ce fait, des taux de rendements plus élevés en moyenne sur la période (voir fiches Performances des placements). Alors que la structure des patrimoines des ménages les plus pauvres comme celle des ménages les plus fortunés est stable sur la période 1992-2004, les différences de composition et donc de performances pourraient être à l'origine de l'accroissement des inégalités entre ces deux catégories au sein des ménages à revenus modestes.

Enfin, des évolutions différentes des taux d'épargne des ménages en fonction de leur niveau de patrimoine pourrait également contribuer à expliquer ces évolutions. L'enquête Patrimoine ne permet cependant pas de le vérifier. ■

Définitions

Patrimoine médian relatif

Pour une catégorie donnée, le patrimoine médian relatif est le patrimoine médian de cette catégorie, rapporté au patrimoine médian de l'ensemble des ménages.

Indicateurs d'inégalités

Trois notions permettent d'analyser les inégalités de patrimoine. La mesure des **disparités** s'appuie sur des comparaisons d'indicateurs de tendance centrale (moyennes, médianes) selon certaines stratifications (revenu, âge, etc.).

Les indicateurs de **dispersion** évaluent des écarts entre quantiles de distribution ; il est ainsi possible, par exemple, de calculer le rapport entre le patrimoine au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches (décile supérieur) et celui au-dessous duquel se situent les 50 % les moins riches (médiane).

Les indicateurs de **concentration**, quant à eux, tiennent compte des montants de tous les patrimoines y compris les plus importants. Par exemple, la part des 10 % des ménages les plus riches peut être calculée dans la masse totale des patrimoines. Les **indices de Theil et de Gini** mesurent l'écart entre la distribution observée et une distribution théorique exactement égalitaire, dans laquelle la moitié des ménages, par exemple, posséderait la moitié du patrimoine total. Plus l'indice de Gini se rapproche de 1 ou plus l'indicateur de Theil est élevé, plus la distribution est concentrée.

Pour en savoir plus

Arrondel L., Guillaumat-Tailliet F., Verger D., « Montants du patrimoine et des actifs : qualité et représentativité des déclarations des ménages », *Économie et Statistique* n° 296-297, p. 145 et suivantes, Insee, 1996.

Bourguignon F., Morrisson C., « Une analyse de décomposition de l'inégalité des revenus individuels en France », *Revue Économique* n° 4, p. 741-777, 1985.

Cordellier C., Missègue N., « Les disparités de patrimoine professionnel des indépendants », *Données sociales*, Insee, 1999.

Guillaumat-Tailliet F., Malpot J.-J., Paquel V., « Le patrimoine des ménages : répartition et concentration », *Données sociales*, Insee, 1996.

Kessler D., Masson A., « Le patrimoine des Français : faits et controverses », *Données sociales*, Insee, 1990.

Lollivier S., Verger D., « Les comportements en matière d'épargne et de patrimoine », *Économie et Statistique* n° 202, Insee, septembre 1987.

Rougerie C., « Évolution des inégalités de patrimoine entre 1986 et 2000 », *Données sociales*, Insee, 2002.

« Structure et disparités du patrimoine des ménages », *Synthèses* n° 28, p. 81-106, Système statistique public, Insee, septembre 1999.

« Détention d'actifs et disparités de patrimoine parmi les ménages, une mise en perspective sur 12 ans », *Synthèses* n° 19, p. 87-118, Système statistique public, Insee, 1998.

« Le patrimoine des français : comportements et disparités », *Économie et Statistique* n° 296-297 Insee, 1996.